



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2022

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt deux, le mardi 20 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en <u>séance ordinaire</u> à la Mairie, après convocation légale du mercredi 14 septembre 2022, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	29	
Absents représentés	4	
Absents non représentés	0	

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Patrick NEHEMIE , Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Christine LECHEVALLIER, Guy PICARLE, Martine MEZONNET, Michel PRÉAU, Yaëlle MATHIEU-PEGART, Philippe ROCHETTE,

Josiane MARION, Francis GAUMY, Jean-François MAUME, Hervé GRANDJEAN, Aline FAYE, Valérie BERTHEOL, Béatrice STABAT-ROUSSET, Jean-François VIGUES, Aurélien BAZIN, Vivien GOURBEYRE, Dominique MOLLE, Olivier DEVISE, Hélène VEILHAN, Marie-Laure LANCIAUX, François ULRICH, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Josiane BOHATIER, Damien MARTIN.

Absents représentés :

Françoise MASSOUBRE	représentée par Josiane MARION
Gilles REYROLLE	représenté par Guy PICARLE
Agnès ANDAN	représentée par Jean-Paul CUZIN
Damien PESSOT	représenté par Aurélien BAZIN

Guy Picarle a été nommé secrétaire de séance.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, chers Beaumontoises et Beaumontois qui pouvez nous regarder sur cette diffusion, je vous souhaite la bienvenue pour ce Conseil Municipal de rentrée et je vous propose, dès que j'aurai la liste, de procéder à l'appel des présents. Merci.

Donc nous pouvons valablement délibérer.

M. Le Maire : Je vous propose en débutant cette réunion de Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance et je vous propose Monsieur Guy Picarle comme secrétaire de séance. Il n'y a pas d'objections ? Je vous remercie. Alors, quelques informations puisque c'est, comme je le disais tout à l'heure, un Conseil de rentrée, et avant d'aborder les points de l'ordre du jour, et notamment l'approbation du dernier procès-verbal du Conseil du 28 juin, je me permets en ouverture de ce Conseil de prendre quelques instants pour rendre hommage à l'un de nos anciens collègues disparu récemment, je veux parler de Marcel Chapuis, que nombre d'entre nous avons pu croiser, notamment dans l'exercice de ses fonctions d'Adjoint au Maire qu'il exerça de nombreuses années. Très investi dans le domaine associatif et sportif, il laissera le souvenir d'un élu engagé, serviable, apprécié dans le milieu comme je le disais sportif et associatif de notre commune. Je vous propose d'adresser à sa famille nos condoléances et de respecter une minute de silence en sa mémoire.

Minute de silence.

M. Le Maire : Je vous remercie. Pour reprendre avec des choses moins graves, je me propose de porter à votre connaissance un certain nombre de sujets qui ont évolué depuis notre dernier Conseil de juin dernier. Et tout d'abord, à pareille époque, je vous propose un point sur la rentrée avec en tout premier lieu quelques informations sur notre centre de loisirs dont la fréquentation est en nette augmentation, démontrant que le choix de le municipaliser était bon et je tiens à féliciter les équipes conduites par Pascal Bulidon pour la qualité du travail réalisé. Malheureusement, certaines demandes sont encore en attente sachant pourtant que notre capacité d'accueil à ce jour est de 130 enfants, alors qu'elle était d'une centaine en 2018. Sur nos deux groupes scolaires, les effectifs se tiennent avec 264 élèves répartis pour 98 en maternelle et 166 en élémentaire au groupe scolaire du Masage et où nous accueillons une nouvelle directrice, à laquelle nous souhaitons bien entendu la bienvenue. Sur Jean Zay, on dénombre 131 élèves en maternelle et 284 en primaire, avec là également une relative stabilité des effectifs. Concernant Jean Zay, le projet avance. Il s'avère aujourd'hui d'autant plus nécessaire que notre centre aéré puisse trouver des locaux et une qualité d'accueil satisfaisante. Les installations actuelles sont vétustes et sans doute limitantes, exemple aussi de l'éclairage dont le fonctionnement des détecteurs de présence génère malheureusement parfois des éclairages intempestifs que certains administrés nous signalent. Côté animation, la rentrée a été accompagnée d'une fête du cartable dans les deux écoles à la satisfaction générale. Merci aux élus, au personnel et parents d'élèves qui ont permis cette réussite. Je terminerai ce tour d'horizon scolaire par le collège où une nouvelle Principale a remplacé Gilles Marion. Cette rentrée voit également l'arrivée d'une Principale Adjointe et le renforcement des effectifs de la vie scolaire. L'effectif est de 540 élèves, ce qui est là également un chiffre tout à fait satisfaisant. Côté travaux à la charge du Département, l'augmentation de capacité sera livrée avant la fin de l'année et le phasage des travaux pour le restaurant scolaire est en cours. Travaux toujours, avec un point rapide sur l'avancée de la mise en place du collecteur sud sur la portion rue Jean Mermoz, terrain du Bray qui s'est déroulé selon le planning prévu. Les arbres remarquables de ces secteurs ont bien entendu été respectés laissant sans doute quelques adeptes de la désinformation sur leur faim. Je rappelle au passage que ce chantier se déroule sous maîtrise d'œuvre de la Métropole.

Pour terminer sur les travaux, vous avez sans doute vu la démolition de deux maisons dans le vieux bourg à proximité de la rue du Commerce. C'est, nous l'espérons, une première étape mais je pense

inutile de vous dire combien ce type d'action requiert d'heures de travail pour convaincre l'Architecte des Bâtiments de France de l'intérêt de cette démarche visant à redonner à notre bourg une attractivité qui lui fait malheureusement défaut. Je regrette que nous n'ayons pas eu la même réussite ni avec le beau projet d'aménagement présenté par les services pour améliorer le parvis de l'église, qui répondait à la fois à un besoin d'accessibilité et d'aménagement du parvis, ni avec le projet de claustra monté, lui, par la Métropole pour masquer les poubelles de la place du centre. Evoquer les travaux en cours et à venir c'est aussi quelque part évoquer la situation internationale et la très forte tension sur bien des produits et services.

Ce soir, je ne serai pas plus long sur cette question même si elle est au cœur de nos préoccupations et nous aurons bien entendu l'occasion de l'aborder lors du prochain Rapport d'Orientation Budgétaire. Nous allons d'ailleurs mettre en place une structure interne visant à suivre en transversalité ces questions sous leurs aspects économiques et environnementaux. Dans un autre domaine, certains se sont émus d'une soi-disant hémorragie parmi le personnel communal. Permettez-moi d'apporter quelques éléments pour permettre à chacun de se faire sa propre idée. Parmi les départs de Beaumont, deux agents sont lauréats de concours de catégorie A, qui n'avaient pas la possibilité de prétendre à un poste de ce niveau en restant à Beaumont et ont logiquement changé de collectivité. Et lorsqu'on se déclare soucieux de l'évolution professionnelle des agents, on doit se réjouir de leur évolution. De la même manière, lorsqu'un agent est recruté par une autre collectivité lui offrant de meilleures perspectives professionnelles, c'est le principe même de la gestion des collectivités territoriales. Alors pourquoi ce qui était vrai il y a encore deux ans ne le serait plus aujourd'hui ? Pour être plus précis, lorsque dans la mandature précédente, il y a eu le départ du DGS, du DST et de son Adjoint, de la Directrice de la Citoyenneté, du Responsable de la Police Municipale, pour ne citer que les plus représentatifs, et je ne suis pas exhaustif, je peux également affirmer que nous n'avons jamais réalisé aucun recrutement contre l'avis des directeurs de service ou de proches de tel ou tel élu, seules les compétences ont été prises en compte. Nous n'avons également aucun contentieux lié à notre gestion à déplorer alors que nous en avons eu trois à gérer résultats du mandat précédent. Enfin, sur ce sujet les collectivités rencontrent aujourd'hui comme dans le privé, un problème d'attractivité. Et même si nous avons, après 14 ans de stagnation, consenti à un effort de revalorisation dans la mise en place du RIFSEEP, nous ne sommes pas au niveau d'autres collectivités. Dans la même tribune, certains s'érigent en donneurs de leçons sur la courtoisie républicaine, permettez-moi de vous dire que cela est aussi grotesque que Jérôme Cahuzac parlant de fiscalité. Quand on a foulé aux pieds les règles élémentaires de cette courtoisie républicaine, on n'est certainement pas le mieux placé pour s'ériger en donneur de leçons. Refuser la traditionnelle règle républicaine qui consiste à transmettre l'écharpe tricolore à son successeur, refuser de la même manière tout contact avec le nouveau Maire, ne serait-ce que pour évoquer les principaux dossiers en cours et la situation des fonctionnaires territoriaux quand on se veut à également donneur de leçons. Comment dirais-je, cela ne ressemblerait-il pas à de la goujaterie ? Comment qualifier la non-participation en qualité de scrutateur aux élections qui se sont déroulées cette année ? Car bien plus qu'une règle républicaine, c'est un devoir pour tout élu, dont d'ailleurs la non-réalisation peut valoir une démission d'office, voir la récente décision du Tribunal Administratif de Toulouse à l'encontre de cinq élus de Puylaurens suite à ces dernières élections législatives. Enfin, et s'agissant de l'inauguration dont il est fait état, les invitations partent du bailleur à l'origine du projet et non pas de la mairie. Alors, permettez-moi de vous dire qu'un mensonge, fût-il répété, ne devient pas une vérité. J'espère que le Conseil de ce soir marquera une nouvelle étape en ce sens, Beaumont mérite mieux que ces pratiques d'un autre âge dont les Beaumontois ne veulent plus. Je vous remercie. Vous souhaitez réagir Monsieur Dumeil ?

M. Dumeil : Bonjour mes chers collègues, Monsieur Le Maire bonjour. Je suis et je pense que je ne suis pas le seul, assez époustouflé par un certain nombre de propos que vous tenez en ouverture de ce Conseil Municipal. Il n'est, en règle générale, pas d'habitude prévu que l'on commente les publications, sur les réseaux, sur le bulletin municipal, dans la presse pourquoi pas, etc. , etc. Alors bon moi j'ai trouvé que dans le bulletin municipal et dans vos écrits en parlant des années d'inaction vous étiez bien sévère avec l'ancien Premier Adjoint. Oui, vous avez bien le droit d'être sévère avec vous-même. Après, pour le reste, écoutez ça fait partie de baratin et de propos un peu de bas étage, alors quant à venir nous reprocher, où me reprocher puisque c'est à moi que ça s'adresse, deux ans et demi après les élections de ne pas vous avoir remis l'écharpe tricolore après les élections alors écoutez chacun procède comme il l'entend et comme il le veut. Moi je ne reviendrai pas sur certaines de vos attitudes, sur certains de vos propos on ne peut plus mensongers mais on en reparlera puisque je vous fais le reproche de le faire dans cette enceinte.

En tout cas, j'ai par exemple le souvenir de quelqu'un à qui je proposais d'être candidat aux élections départementales et qui comme première réflexion face à moi dans mon bureau me demandait avant de se prononcer quel était le montant de l'indemnité. Alors balayez devant votre porte mon cher collègue.

Et puis après je côtoie qui je veux, je fréquente qui je veux et je ne vais pas aller troubler votre quiétude en allant savoir sur les dossiers quelle est votre position. D'ailleurs, on va en reparler au cours de cette séance, alors vous nous avez fait une grande démonstration de pleurnicherie, je n'y souscrirai pas, et donc nous aurons d'autres occasions sans doute de nous exprimer. En tout cas, j'ai connu beaucoup d'élus de toute tendance mais qui, chaque fois qu'ils avaient à charge d'aller réceptionner et ou inaugurer des réalisations faites par d'autres, invitaient les prédécesseurs. Ce n'est pas votre façon de voir, on peut considérer effectivement que c'est quelque part un manque de savoir-vivre. Merci.

M. Le Maire : C'est Madame Veilhan qui veut intervenir. Attendez parce que j'ai un petit souci, si vous voulez couper le micro Monsieur Dumeil s'il vous plaît ? Attendez, désolé. Et quand la technique ne veut pas, ça ne facilite pas les choses. Oui mais on n'aura pas la bande-son, je suis désolé. Oui, essayez un autre micro peut-être s'il vous plaît. Bon, essayez celui vers Olivier Devise peut être, si oui, voilà.

Mme Veilhan : Oui, j'en appelle juste à un peu de dignité de votre part parce que franchement ces sujets n'intéressent pas les Beaumontois et les Beaumontoises et je pense qu'il y a des sujets bien plus importants comme par exemple les crises qu'on va connaître et qu'on connaît déjà dues au contexte international et dues aussi au réchauffement climatique. Je suis atterrée de voir qu'on n'en parle absolument pas dans l'ordre du jour de ce Conseil Municipal et que vous nous dites en plus qu'on en parlera au prochain Conseil Municipal lors du débat d'Orientation Budgétaire. Effectivement, c'est quand même la moindre des choses. Mais qu'une structure interne visant à suivre ces questions de manière transversale sera mise en place alors très bien pour la structure interne mais je pense que ces problèmes là sont suffisamment graves pour que tout le monde ici, tous les élus présents ici, puissent s'emparer du problème. Mais ces problèmes sont suffisamment graves pour que tous les Beaumontois et toutes les Beaumontoises puissent être impliqués dans les choix qui vont s'imposer à nous.

Donc je trouve ça extrêmement désolant de voir qu'on ne va pas en parler ce soir et j'aimerais bien savoir quelles sont les mesures que vous avez déjà mises en place ? Quelles sont les mesures que vous allez mettre en place pour un plan de sobriété pour notre commune ? Comment vous voyez les

choses ? Comment ça va être partagé avec les Beaumontois ? Et de façon à ce que ce débat puisse être rendu public.

M. Le Maire : Ce débat sera rendu public. Vous n'ignorez pas qu'on est dans un ensemble de vingt-et-une communes qui s'appelle la Métropole, qu'il y a un certain nombre de sujets qui sont en cours au niveau également Métropolitain et que je souhaite que l'on puisse avancer de manière concertée. J'étais avec la DGA qui est sur le sujet, cet après-midi au téléphone, qui prévoit un certain nombre d'éléments et nous aurons effectivement à y revenir. Ces sujets seront aussi traités en commission pour permettre de prendre des décisions ici-même en Conseil, donc les choses vont avancer, elles avancent et vous y serez bien entendu associés. Je vous remercie.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 28/06/2022

Alors je vous propose de passer à l'ordre du jour et de donc procéder à l'examen du projet de procès-verbal qui vous a été adressé. Est-ce qu'il appelle de votre part des questions, des remarques ? Je vous écoute Monsieur Dumeil. Alors allez-y, si c'est bon là.

M. Dumeil : Merci, je vais prendre toutes les précautions pour que mon observation ne soit pas interprétée comme une grossièreté ou une attaque. Bien entendu, je ne suis pas allé dans tous les détails mais à la page 7 et dans le dernier, enfin dans les 3,4,5 lignes avant le dernier, avant le premier paragraphe même s'il peut peut-être m'arriver comme tout à chacun de bégayer, il m'étonnerait que j'ai dit « il n'y a plus d'auto, il n'y a plus d'école », ça veut pas forcément dire la même chose, puisque c'était « il y a plus d'auto-école », parce qu'« il n'y a plus d'auto » et « il n'y a plus d'école », ça fait beaucoup d'un seul coup.

M. Le Maire : Ok, oui vous parliez de l'auto-école de la rue Nationale.

M. Dumeil : Oui peu importe, mais c'est « il n'y a plus » de trop.

M. Le Maire : C'est noté. D'autres remarques ? Il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **APPROUVE** le procès verbal de la séance du 28 juin 2022.

01-Désaffectation et déclassement du domaine public communal et intégration au domaine privé de la commune d'une emprise de la parcelle cadastrée section BI N°288 « p »

Alors dans les rapports qui vous ont été adressés, donc le rapport numéro un est relatif à une désaffectation et un déclassement du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé de la commune d'une emprise pour la parcelle cadastrée BI 288 « p » donc qui se situe sur la partie basse de la zone du terrain initialement réservé pour un équipement sportif qui était une piscine communautaire. Ce terrain appartient à la municipalité et a été fléché dans le cadre de l'évolution du Plan Local d'Urbanisme pour y voir ériger un collectif d'habitation pour nous permettre de répondre aux exigences en termes de logements sociaux sur la commune. Et c'est notre collègue Christine Lechevallier qui nous présente ce rapport.

Mme Lechevallier : Bonsoir à tous. Alors sur ce dossier, il convient de rappeler que la ville est propriétaire d'un terrain cadastré BI288 « p » d'une contenance de 16541 m² qui est situé donc sur la rue de la Mourette, entre la rue de la Mourette nord et la route d'Aubières au sud. Ce terrain est une parcelle qui est non bâtie, qui est ouverte à l'affectation et à l'usage direct du public, donc qui relève du domaine public. De même, il est situé en zone 1AU du PLU, c'est à dire que c'est une zone qui est destinée à l'urbanisation pour accueillir des projets et sur ce terrain nous avons une OAP. Il est proposé au Conseil Municipal de prononcer le déclassement de la partie basse de la parcelle au niveau donc la partie qui est en dessous de la rupture du terrain. Et ce terrain de le partager en deux lots, un lot A et un lot B qui feraient ensemble 7956 m².

Sur cette partie B qui correspond à une rupture de terrain, il est proposé donc de ne pas l'affecter à la construction mais de le maintenir en zone Naturelle et zone verte comme il est prévu dans l'OAP. Cette emprise lot A et lot B est clôturée et donc désaffectée dans le courant de la semaine 36 afin de la rendre donc inaccessible au public.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prononcer ce déclassement de l'emprise publique pour l'extraire dans le domaine pour l'incorporer dans le domaine privé de la commune. Ce terrain est à vocation donc de construction et ces constructions entrent dans le cadre donc des projets de logement sociaux, compte tenu de la situation de carence que nous connaissons. Donc voilà pour cette parcelle, je vous propose de vous prononcer pour le déclassement de la parcelle et son intégration dans le patrimoine privé de la commune.

M. Le Maire : Bien donc je vous passe la parole. Monsieur Dumeil souhaite réagir, allez-y.

M. Dumeil : Oui merci. Alors que ces parcelles B et C passent du domaine public communal au domaine privé de la ville, ok, pourquoi pas ? Une remarque en passant. Que ces parcelles A et B aient été clôturées, faut pas exagérer, c'est un bien grand mot. Il y a une rubalise qui flotte au vent et disons que ça marque l'espace et on ne peut pas dire que ça constitue une clôture. Il est fait allusion également à la déclivité qui pourrait rester une zone naturelle, pourquoi pas ? Nous pensons nous que d'abord avant de faire une telle déclaration ça mérite une étude parce que, mais il pourrait y avoir un peu de grattage fait par rapport à cette zone mais en plus le fait de l'aménager va avoir des coûts, des coûts importants, le fait de l'entretenir ensuite ça sera également le cas donc on peut se demander aussi s'il n'y a pas certains équilibres ou certaines compensations financières même par rapport au foncier qui seront mis à disposition. Mais j'anticipe puisque l'objet de la délibération ça n'est pas l'avenir de cette partie de falaise et de déclivité et il s'agit juste du déclassement du domaine public en domaine privé et donc nous voterons favorablement les termes de la délibération. Et quant au reste, il ne serait sûrement pas inutile de faire une vraie étude à la fois et sur la stabilité de la falaise et sur les possibilités d'aménagement que peut-être certaines parties pourraient aller avec le haut, avec le bas, etc. Là c'est un petit peu des déclarations comme ça. Merci.

M. Le Maire : Je vous remercie est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Madame Molle.

Mme Molle : Oui j'ai une question technique. En fin de compte cette parcelle est en hauteur par rapport à la route, où et comment se fera l'accès en toute sécurité sur ce terrain ? Y-a-t il eu des études justement pour pouvoir accéder à ce terrain ? Le deuxième point c'est qu'en fin de compte, il y a le souhait de promouvoir la mixité sociale depuis la promulgation des lois SRU, cela exclut de fait le 100 % de logements locatifs sociaux sur une même opération immobilière même pour une commune carencée afin de ne pas renouveler les erreurs urbanistiques du passé. Proposer 30, 35, 50 % de ces logements serait plus judicieux. Par contre, il semble important également que 100 % de ces nouveaux logements puissent être accessibles ou évolutifs aux personnes en situation de

handicap ou susceptibles de le devenir comme pour les seniors. Ça me semble très important aujourd'hui donc nous exprimons le souhait que vous preniez en compte ces remarques dans la réalisation des nouveaux logements sur cette parcelle.

M. Le Maire : Très bien, je vais répondre. Il y a trois points, donc des points techniques et un point un petit peu plus général. Enfin, pour les personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap, l'immeuble est adapté. Dans les quotas qui sont prévus il n'y a pas 100 % des appartements mais il y a un nombre qui correspond, alors je ne sais plus quel est le quota qui nous est demandé, mais ça a été absolument pris en compte, il y a des cheminements qui ont été prévus.

Pour les accès, les accès ont été vus par Auvergne Habitat, l'architecte et les services de la Métropole pour qu'il y ait un accès. La majorité des stationnements sera en souterrain sous l'immeuble. Donc, il y aura un accès sur la partie qui est la plus à l'est, c'est-à-dire la plus proche des maisons, la plus basse, voilà il y aura un accès qui sera là, ça a été prévu et la partie la plus haute il y aura là une zone pour permettre le ramassage des ordures ménagères et aussi la livraison du combustible puisque cet immeuble, dans le cadre des normes sera chauffé donc par granulats. Donc il y a une zone de dépose qui a été prévue pour pouvoir le gérer. Après, Madame quand vous dites « il faudrait effectivement faire de la mixité sociale », c'est tout ce que nous voulons. La seule chose qu'il faut avoir en tête, je dois vraiment être mauvais pédagogue parce que je ne sais combien de fois je l'ai répété, c'est que nous avons une contrainte qui est d'avoir 104 logements sociaux dont le permis de construire aura été déposé et ce avant la date du mois de novembre. Donc, le compte à rebours est lancé. Ce matin même nous étions en mairie ici en réunion avec les services de la Métropole, ceux de la direction de la DDT et les bailleurs sociaux opérant sur la commune pour regarder à quel niveau d'atteinte de cet objectif nous étions. Si sur une opération de 40 logements, ce qui est à peu près la maille de celle-ci, comme celle qui est d'ailleurs sur le plateau supérieur à la Mourette, nous faisons 50/50, ce pourrait être un bon équilibre. D'une part, nous augmenterions le nombre total de logements de la commune de 40 non sociaux et nous n'augmenterions que de 20 ce qui fait que le ratio, puisque la cible c'est d'arriver à 20 % de logements sociaux au titre de la loi SRU qui est l'exigence légale qui nous est imposée. Donc nous nous éloignerions encore un peu plus de la cible en augmentant le nombre total de logements donc malheureusement oui nous sommes contraints je le dis nous sommes contraints d'aller dans cette direction-là et je le regrette également, comme je regrette que nous ne puissions pas être éligibles et je l'ai dit à plusieurs reprises lorsqu'une commune est en carence qu'elle ne puisse pas être éligible aux dispositifs de défiscalisation qui existent qui peuvent permettre une offre, on va dire plus ouverte plus diversifiée. J'en suis tout à fait conscient mais malheureusement nous n'avons pas d'autres solutions et tous les conseils que nous avons pu prendre ne nous donnent pas d'autres solutions là-dessus alors j'espère qu'avec le prochain triennal nous pourrions atteindre, puisque la cible est en fonction de l'évolution des constructions sur la commune de passer un cap qui est important c'est celui des 18 % de logements sociaux, on devrait si ce n'est l'atteindre, du moins le tangenter mais on ne le saura qu'en début d'année prochaine quand la DDT publiera les chiffres définitifs. Mais si nous l'atteignons, ça nous donnerait un peu plus de souplesse pour finir parce que, et vous n'êtes pas sans le savoir que les chiffres que nous prenons comme objectif ils ne sont pas sortis du chapeau, et ce n'est pas un matin en se levant qu'on s'est dit « il faut faire 104 logements ». Ils résultent d'un PLH qui, vous vous en souvenez, a été porté par une mandature qui remonte un petit peu, qui prévoyait 600 logements sur Beaumont et ça, comme dans la mandature précédente et comme nous sommes à devoir l'assumer et à prendre des objectifs ambitieux et je peux vous assurer et je crois que ça ne sera pas démenti parce que ça avait été dit justement et si vous vous reportez à la page 19 du dernier compte-rendu du Conseil Municipal, il est écrit par un des intervenants que faire des projets en 3 ans, ça n'est pas possible et ça n'existe pas. Voilà, c'est marqué, et ça a été approuvé tout à l'heure. Et bien si nous l'avons fait. Il y a des projets qui sont faits en deux ans qui

sortent voilà donc tout ça pour dire que je partage tout à fait l'envie parce que j'aurais la même de préserver cet équilibre mais malheureusement on est dans un tunnel qui nous contraint à procéder comme ça.

Alors le terrain et là aussi ça me permet je ne veux pas faire un cours de géométrie mais dans un échange que nous avons eu la dernière fois, il était dit que la partie basse du terrain n'était pas en triangle. Bon là on voit clairement qu'elle l'est, c'est la partie qui est la plus rose. Désolé pour le public mais cela avait été un échange où il m'avait été rétorqué que ce n'était pas un triangle. Bon, il est presque rectangle, je ne veux pas être puriste, pour la partie basse. Et c'est sur cette partie que nous construisons. Pour la partie qui reste non constructible, c'est aussi pour nous une volonté d'équilibrer sur cet ensemble là. Il y a effectivement cette falaise, il y a eu des études de sol qui ont été faites qui montrent qu'elle a été, elle l'avait été il y a déjà quelques années confortée, donc aujourd'hui elle est saine et j'espère que nous saurons sur cette partie haute lorsque nous travaillerons sur l'aménagement du haut de la partie haute trouver un aménagement qui s'intègre bien dans l'environnement. Voilà s'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose... Oui Monsieur Dumeil ?

M. Dumeil : Oui juste quelques mots, non pas sur les figures géométriques, c'est parce qu'effectivement nous en avons parlé et c'est parce que nous considérons qu'il était possible de gagner en superficie, de raboter l'extrémité de la falaise pour effectivement rendre cette parcelle plus rectangulaire que triangulaire mais passons.

Ensuite, je n'ai pas bien compris vos affirmations parce que si vous avez réalisé des logements sociaux en deux ans et demi, ils ne nous sont pas apparus et vous allez sans doute nous dire lesquels parce que lorsque j'évoquais qu'il n'est pas possible et pas raisonnable de penser qu'on peut réaliser et achever des logements en trois ans je le maintiens mais vous allez sans doute nous dire lesquels ont été réalisés depuis deux ans et demi.

M. Le Maire : Je vais vous répondre. Vous connaissez comme moi les contraintes légales et réglementaires auxquelles est confrontée une commune. Il ne s'agit pas d'emménager dans les logements, il s'agit de déposer les permis de construire. Je peux dire ici que sur les projets sur lesquels nous sommes en train d'échanger, il n'y avait aucune préparation lorsque je suis arrivé, lorsque nous sommes arrivés avec l'équipe. Si vous m'aviez donné les consignes, vous auriez pu me dire qu'il y en avait un, mais je ne l'ai pas trouvé et les services n'en avaient pas connaissance donc il n'y en avait pas. La triennale, vous savez tout à fait, c'est le dépôt du permis de construire qui fait foi. Voilà donc aujourd'hui effectivement nous saurons à la fin, parce que monter un dossier c'est déjà suffisamment long et arriver à le faire aboutir à un permis de construire, ça demande du temps. Il y a des étapes, on fait la désaffectation, il faudra faire la cession. Voilà il y a des études, il y a tout l'assainissement à regarder, les accès comme ça a été évoqué, donc c'est bien ça qui a été dit.

Voilà, simplement c'est sur cet aspect-là que je voulais apporter cet élément et c'était pour nous éviter de passer en carence parce que si des permis de construire avaient été déposés déjà ils seraient en construction actuellement et nous n'aurions pas été en carence. Allez-y Monsieur Dumeil.

M. Dumeil : Oui écoutez je crois qu'il faut faire attention aux mots. Nous n'avons jamais parlé de permis de construire nous avons parlé de durée nécessaire pour la réalisation d'une résidence alors vous parlez de choses dans les tuyaux je vous en citerai au moins deux et qui malheureusement n'ont pas l'air d'être simple mais qui était de toute façon activer lancer c'était le projet rue Alexandre Varenne et c'était le projet rue d'Alsace en voilà au moins deux et ces deux doivent représenter 40

logements je crois donc voilà encore une fois je n'ai jamais contesté le fait que ce sont les dépôts de permis qui comptent, j'ai parlé, nous avons parlé de durée nécessaire pour réaliser une résidence.

M. Le Maire : Très bien, est-ce qu'il y a d'autres questions ? On va pouvoir passer au vote.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **CONSTATE** la désaffectation de la partie basse de la parcelle cadastrée BI n°288 « p » (partie sud), et la rupture topographique attenante représentant une emprise d'environ 7956m², sise Route d'Aubière, lieu-dit « La Mourette » à Beaumont 63110 ;
- **PRONONCE** le déclassement du domaine public communal de l'emprise cadastrée section BI n°288 « p » pour une incorporation au domaine privé communal.

02- Mise en place d'une convention de portage entre l'EPF Auvergne et la commune de Beaumont pour la parcelle cadastrée section BS n° 142 sise 1 Place Saint-Benoît

M. Le Maire : Rapport n°2, c'est toujours notre collègue Christine Lechevallier. Relative à une convention de portage entre l'EPF Auvergne et la commune de Beaumont pour une parcelle cadastrée BS 142 place Saint-Benoît.

Mme Lechevallier : Alors une déclaration, donc une DIA, une déclaration d'intention d'aliéner a été reçue en mairie le 30 décembre 2021, transmise donc par le notaire Maître Pommier concernant la vente d'une propriété à usage d'habitation sur la place Saint-Benoît au numéro un et donc cadastrée BS 142. Cette propriété appartient donc aux conjoints Moreno et cédée, vendue pour un prix affiché à 61 000 € + 5 000 € de commission de l'agence. Par arrêté portant délégation en matière de droit de préemption urbain en date du 18 février 2022 donc le droit de préemption peut être disposé par Clermont Auvergne Métropole et il a été délégué à la commune de Beaumont à l'occasion de l'aliénation dudit bien. Par délibération du 28 juillet 2020 le Conseil Municipal de Beaumont, ce droit de préemption qui est défini au code de l'urbanisme est exercé par l'EPF et pour les biens dont la valeur se situe dans la fourchette financière de l'évaluation qui a été précisée. La commune a délégué son droit de préemption, à l'EPF Smaf à l'occasion de cette vente qui viendrait compléter les propriétés que la commune détient sur la place Saint-Benoît. Donc, il s'agit d'une maison de 3 étages. Cette acquisition viendrait donc compléter, comme je l'ai dit le quartier Saint-Benoît et le cloître et permettrait de compléter ce patrimoine pour un projet complet puisqu'il est assez intéressant de pouvoir avoir la maîtrise foncière de tout le périmètre autour de la place Saint-Benoît.

M. Le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Dumeil.

M. Dumeil : Oui bien sûr, c'est une bonne opportunité cette acquisition et nous voterons ce rapport. Et puis bien entendu le portage par l'EPF Smaf. Je pense que pour être tout à fait complet, on peut signaler qu'il y a eu là aussi, c'est normal une démarche de bureau d'études et de structures qui a préconisé dans cette convention un certain nombre de recommandations et que notamment des travaux nécessaires pour une conservation du bien sont à réaliser puisque c'est précisé et que ça représentera une enveloppe financière d'environ 29 000 € hors taxes, en plus bien entendu de l'achat. Sinon, c'est vrai que le prix d'achat est correct. Mais le reste fait partie des démarches habituelles, mais il n'est pas inintéressant de voir qu'il y aura de toute façon une trentaine de mille euros engagés pour les conservations de ce bâtiment en meilleur état possible, merci.

M. Le Maire : Très bien, je vous remercie, est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Mme Veilhan.

Mme Veilhan hors micro.

M. Le Maire : Alors le projet c'est un projet global sur ce qui constitue le cloître bénédictin sur lequel vous savez qu'on a voté des études archéologiques qui nous ont été demandées par la DRAC afin de mieux appréhender l'ensemble de ce bâtiment. L'objectif pour nous étant d'obtenir un classement qui permette de le protéger et qui permette aussi pour des investisseurs qui pourraient porter ce projet de bénéficier du dispositif dit loi Malraux qui permet un amortissement beaucoup plus important compte tenu du volume des travaux qui sont à conduire à l'intérieur puisqu'il y a des pièces voûtées qui ont été au fil des héritages, des successions, qui ont été coupées. Voilà, il y aurait la hauteur de la place aussi à retravailler donc il y a vraiment un travail très conséquent, mais bon le patrimoine enfin pour ce que nous ont dit les personnes de la DRAC, des Monuments Historiques, le monument vaut le coup de s'y intéresser mais ils nous ont demandé, alors je sais plus quel est le montant de l'enveloppe que l'on a voté là-dessus, 80 000 € oui je crois merci, un collègue me souffle, donc 80 000 € d'études pour obtenir, eh bien des éléments qui permettraient de solliciter un classement au titre des monuments historiques. Voilà s'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote sur le rapport qui vient d'être présenté.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **CONFIE** le portage foncier de la parcelle cadastrée section BS n° 142, 1 place Saint-Benoît à l'EPF Auvergne ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de portage correspondante et tout document s'y rapportant.

03 – Autorisation donnée au Maire pour l'octroi de servitudes sur la parcelle cadastrée section BB N°368

M. Le Maire : Rapport numéro 3, c'est la demande donc de créer une servitude qui devra s'éteindre dans le temps et je crois que ça fait partie des réflexions qui ont été portées d'ailleurs par la commission et c'est tout l'intérêt de traiter ces éléments là donc dans nos commissions, pour permettre à un groupement de médecins exerçant sur l'hôpital de la Châtaigneraie qui est tout proche de disposer d'un cabinet médical donc directement à proximité sur un terrain qu'ils sont en train d'acquérir mais l'acquisition doit se faire en deux temps et pour permettre le lancement des travaux voilà nous sommes sollicités et nous souhaitons pouvoir donner cette servitude que notre collègue va détailler.

Mme Lechevallier : Donc la commune est propriétaire d'une parcelle, de fond de parcelle cadastrée BB 368. Elle donne sur la rue de la Veyre et le projet porte donc sur un terrain qui est en lien avec la clinique de la Châtaigneraie et le parking de la Châtaigneraie, ce terrain étant une propriété même du propriétaire foncier puisqu'il y a une distinction entre le propriétaire foncier et la Châtaigneraie, ce sont deux structures différentes. Donc le propriétaire foncier est prêt à vendre ses terrains avec les parkings, la partie A et la partie B. Sur la partie A, actuellement il y a un hangar qui serait démoli et donc pour réaliser leur projet, le groupement de médecins demande donc qu'il y ait une servitude en contrebas de leur terrain, une servitude de passage piéton et surtout des canalisations pour les réseaux secs, les réseaux humiques pour alimenter la parcelle.

M. Le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Olivier Devise. Non c'est Hélène Veilhan, désolé.

Mme Veilhan : Oui. Est-ce que vous pouvez juste nous préciser où est prévu le stationnement pour ce cabinet médical ?

Mme Lechevallier : Sur le plan, vous l'avez sur la parcelle, ça s'appelle la parcelle B.

M. Le Maire : C'est la partie blanche en dessin.

Mme Veilhan : Oui, mais c'est le parking de la Châtaigneraie là ?

Mme Lechevallier : Oui, mais la Chataigneraie leur céderait ce parking.

Mme Veilhan : D'accord. Bon, le sens de ma question est le suivant c'est à dire qu'on rajoute des activités médicales parce que ces médecins, effectivement vont partir de la Châtaigneraie mais aller s'installer juste à côté. Bien sûr d'autres médecins vont prendre leur place et donc en fait les activités médicales continuent de s'étendre ce qui est pas en soi une mauvaise chose mais par contre sans qu'il y ait rien du tout qui se passe d'un point de vue des déplacements, d'une pensée globale des déplacements et de la circulation sur ce quartier ce qui pose quand même problème et donc on pense qu'il faudrait vraiment que ce problème soit pris à bras-le-corps à la fois en incitant la Châtaigneraie à faire un plan de déplacement pour ses employés et en pensant plus globalement la desserte de la clinique de la Châtaigneraie en bus, en mode doux, etc. parce qu'on ne peut pas rajouter sans cesse des activités sans prendre en compte cette problématique des déplacements.

Mme Lechevallier : Alors ce n'est pas un rajout je dirais d'activités puisqu'actuellement les médecins consultaient dans la Châtaigneraie.

M. Le Maire : Pour rajouter, pour avoir regardé, ils le faisaient dans des conditions. Enfin je n'ai pas forcément fréquenté beaucoup les cabinets médicaux mais dans des contacts avec la Châtaigneraie ou pour avoir accompagné des membres de ma famille et notamment chez ces médecins là, ils sont dans des conditions et pour eux-mêmes et pour les patients, qui ne sont pas optimales. Donc là, ils souhaitent se donner un peu plus de confort sur une zone qui était disponible, ce n'est pas destiné à ramener de l'activité supplémentaire mais à amener une activité dans de meilleures conditions.

Quant à la question que vous posez pour le transport c'est un sujet qu'on a évoqué à plusieurs reprises sur la partie donc de la desserte bus et dans les projections qui sont faites actuellement par le SMTC il y a des choses qui doivent évoluer sur la desserte de la Châtaigneraie et qui évolueront positivement bien sûr en termes de fréquence et de matériel mis à disposition.

M. Devise : Moi ce qui m'étonne, c'est qu'il y a quand même une augmentation de l'activité parce que l'espace laissé libre à la Châtaigneraie va être remplacé par autre chose, c'est bien ce que dit Hélène et donc nécessite toujours d'accueillir des patients qui viennent en voiture, en bus, ce qu'on veut et donc ce transfert là va générer une augmentation d'activité qui n'est pas prise en compte pour l'accessibilité de la Châtaigneraie. Voilà, moi c'est tout ce que je dis, aussi comme Hélène, le souci il est là. Théoriquement, ils doivent prévoir des places mais on ne peut pas les enlever à un établissement qui a une activité qui continue.

M. Le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres questions Monsieur Dumeil ?

Mme Molle : Oui par contre excusez-moi mais parce que justement et je complète Hélène et Olivier Devise en fin de compte si j'ai bien compris et en regardant le tableau des servitudes à créer ce sont 27 places de parking qui leur sont allouées à cette maison médicale qui viendront en moins pour la clinique de la Châtaigneraie. Cela ne va pas améliorer le stationnement dans ce quartier donc il y a

quand même une inquiétude. J'ai une deuxième question : pourquoi une servitude sur la parcelle qui appartient à la municipalité, pourquoi pas une vente ?

M. Le Maire : Bon allez-y Monsieur Dumeil.

M. Dumeil : Oui merci, non je voulais dire moi sur le fond général, nos collègues ont raison de faire les observations qu'ils font, alors quand même vous savez les activités et les spécialités tout ça c'est fluctuant. D'abord cette spécialité là est une spécialité nouvelle d'il y a deux ans seulement à la clinique la Châtaigneraie mais que par ailleurs il y a quand même un certain nombre et puis c'est pour faire un service de consultation. Il y a un certain nombre d'autres spécialités qui ont quitté la clinique la Châtaigneraie. Je pense à la cardiologie, je pense à l'anesthésie, je pense à la maxillo-faciale, il y en a d'autres et il y en a d'autres qui vont partir très prochainement. Une partie de l'orthopédie donc les choses l'une dans l'autre doivent en termes notamment d'activités de consultation à peu près se compenser, d'autant que là si on regarde sur le schéma, il y a du bleu, du jaune et du blanc et que le blanc est une partie d'une parcelle foncière qui va avec la partie bleue. Non mais même si elle est actuellement un peu avec des pierres des rochers et occasionnellement utilisée et elle n'est pas dans cet état d'aménagement là.

M. Le Maire : Tout à fait.

Mme Lechevallier : Il n'y a pas de stationnement.

M. Le Maire : Ce n'est pas matérialisé.

M. Dumeil : Voilà, voilà.

Mme Lechevallier : Ils achètent la partie qui est non occupée et qui est enherbée actuellement et sur lesquels il n'y a pas de stationnements. Donc ils ne réduisent pas les stationnements de la Châtaigneraie. Les stationnements qu'ils prévoient, eux, ce sont sur des places qui n'existent pas actuellement, c'est sur un terrain vague derrière.

M. Dumeil : Oui, oui c'est exactement ça.

M. Devise hors micro.

M. Dumeil : Non, il y a des voitures dessus. Il n'est pas aménagé en parking.

M. Le Maire : Il n'est pas aménagé.

M. Dumeil : Bon, c'est du parking sauvage disons.

M. Le Maire : Bien, on revient au sujet. Allez-y Monsieur Dumeil, terminez.

M. Dumeil : Je voulais dire, vous l'avez résumé, qu'effectivement le rapport n'en fait pas état mais la délibération en fait bien état. A la commission je m'étonnais quand il ne fallait pas qu'on s'en tienne à la seule servitude de passage ce à quoi la responsable du service d'urbanisme avait aussi une réponse tout à fait valable, c'est que si on lançait immédiatement une vente enfin ou une acquisition de cette parcelle là ça intéresserait aussi peu les cabinets de notaire au vu du peu de superficie, que ça correspondrait pas aux délais d'urgence car la spécialité donc je trouve que c'est une excellente chose d'avoir soumis cette autorisation de passage des réseaux à une acquisition future avec une limite effectivement dans le temps qui est de 4 ans. En espérant que ça puisse se résoudre avant d'ailleurs, ne serait-ce que pour des questions d'aménagement et d'entretien de cet espace c'est absolument ça, oui si il n'y a pas d'autres questions ou remarques je vous propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **ACCORDE** au groupement de médecins composé des Docteurs BENEZIT-CHALME, CARRIERES-COUCHET, COMBE, COUCHET, DOLY, et GUERIN-BATISSE, une servitude de passage piéton et une servitude de canalisation pour les réseaux sec et humide sur la parcelle communale cadastrée section BB n°368, afin qu'il puisse réaliser son projet de maison médicale, sous réserve que le groupement de médecins précité se porte acquéreur du terrain dans un délai de 4 ans. Tous les frais liés à cet acte seront pris en charge par le groupement de médecins ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié instituant la servitude.

04 – Autorisation donnée au Maire pour la signature des actes d'acquisition d'une parcelle cadastrée section BP N° 395 sise « Les Cheires »

M. Le Maire : Rapport suivant c'est le rapport numéro 4 et c'est une acquisition d'une parcelle, d'une petite parcelle un 17 m² sur la section BP 395 sur le lieu dit « Les Cheires ».

Mme Lechevallier : La commune souhaite acquérir cette parcelle de 17 m² qui est située au lieu « Les Cheires ». Cette parcelle est située en zone naturelle au PLU et elle est située également sur le chemin rural. L'objectif c'est de maîtriser le foncier et maîtriser donc l'intégrité de ce chemin pour pouvoir le réaliser et réaliser la continuité du chemin vert. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir cette parcelle par acquisition à l'amiable au prix de 6 € le mètre carré, voilà ce qui fait 102 €.

M. Le Maire : Oui Monsieur Dumeil.

M. Dumeil : On peut se demander comment cette situation a pu se faire et on peut même se demander, ou se dire que les copropriétaires à un certain moment auraient pu clore ce qui aurait empêché la circulation parasite sur le chemin.

M. Le Maire : Mais vous avez raison parce que ce qui est, je ne veux pas dire cocasse mais ce qui est remarquable, c'est qu'il y a 17 m² et qu'il y a une indivision de 4 copropriétaires.

M. Dumeil : Et tout ça pour un chemin.

M. Le Maire : Ça leur fait 4 m² et des broutilles chacun quoi. Bon mais voilà ça permet de régulariser quelque chose. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ? Il n'y en a pas. On passe aux voix.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **AUTORISE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section BP n°395 sise « Les Cheires » (17 m²), au prix de 6 €/m², soit un prix de cession fixé à 102 €, étant précisé que les frais de notaire seront à la charge de la Commune ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette procédure.

05 – Convention de partenariat pour la mise à jour de la base adresse locale et la diffusion de ces données vers la base adresse nationale

M. Le Maire : Rapport suivant rapport numéro 5. C'est une convention de partenariat pour la mise à jour de la base adresse locale et de diffusion de ces données vers la base adresse nationale et donc ça c'est une démarche qui est menée avec la Métropole. C'est notre collègue Christine Lechevallier qui en fait également la présentation.

Mme Lechevallier : Donc les adresses font partie du socle de base des données publiques et elles doivent être à ce titre mises sur open data et de plus, avec la loi 3DS qui impose aux communes de procéder à la dénomination de toutes les voies existantes et les lieux-dits et de reporter ces dénominations sur ladite base. Cette base est importante, voire essentielle, puisque c'est à partir de ces données sur open data que les interventions de secours vont pouvoir se faire, que l'on va baser les impôts, l'activité économique, etc. et donc il est nécessaire de les maintenir à jour et lorsqu'il y a également de nouvelles voies ou de nouveaux numéros, de pouvoir mettre à jour et alimenter la base.

La Métropole a proposé aux communes de faire ce travail de mise à jour puisque c'est un travail informatique assez lourd, assez complexe, de le faire pour notre compte et gratuitement et dans le cadre d'une convention. La commune a chaque nouveau numéro attribué, transmet l'information à la Métropole qui elle va alimenter la base nationale pour pouvoir être en conformité.

M. Le Maire : Merci pour ces explications, est-ce que ça appelle des questions ? Madame Molle.

Mme Molle : Oui la qualité de l'adressage est primordiale pour assurer l'accès aux différents services comme vous l'avez dit, permettre aux secours d'arriver le plus rapidement possible, améliorer la livraison de courrier, des colis, faciliter le raccordement au réseau, par exemple l'eau, Télécom, électricité, et autre, etc. Un service d'accompagnement de la part de Clermont Auvergne Métropole n'aurait-il pas suffi dans la conduite de ce projet d'adressage tout en gardant la compétence de dénomination des voies et d'adressage à la commune du fait qu'il s'agit simplement de transmettre des données sur un site open data de la base adresse nationale ? Pourquoi déléguer ? Cela ne me semble pas plus simple du fait que ce sera quand même à la commune de transmettre toutes les modifications. Pourquoi ne pas le faire directement ? C'est la question que je me pose.

Mme Lechevallier : On garde la compétence, simplement, on transmet et ce sont eux qui mettent la base SIG à jour.

M. Le Maire : Écoutez, il y a une démarche métropolitaine, ça supposerait pour nous d'avoir des ressources que nous n'avons pas. La Métropole les a et se propose de le faire pour le compte des communes et nous transmettons nous les données mais c'est bien entendu la commune qui garde la compétence et la maîtrise des données qui sont transmises, ce sont nos données. Ce n'est pas la Métropole qui va appeler tel ou tel point.

Mme Lechevallier : On conserve la compétence et on conservera le choix de nos appellations de rue, la numérotation, etc.

M. Le Maire : On a la liberté là-dessus. Je vous propose de mettre ce rapport aux voix pour approuver les termes de la convention et m'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **APPROUVE** les termes de la Convention qui interviendra entre la commune de Beaumont et Clermont Auvergne Métropole ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer ladite convention et toutes les pièces relatives à ce dossier.

06 – Autorisation donnée au Maire pour la signature des actes d'acquisition d'une parcelle cadastrée section BP N°386 sise « Les Cheires »

M. Le Maire : Toujours dans la série des acquisitions, sur le secteur des Cheires, il s'agit de la parcelle cadastrée BP 386. C'est toujours notre collègue Christine Lechevallier qui nous la présente.

Mme Lechevallier : Alors la commune souhaite se porter acquéreur pour une parcelle dans la zone des Cheires d'une superficie de 1 998 m² c'est la partie indiquée en rouge, cette parcelle est non bâtie, elle est située en zone n du PLU donc non constructible et l'objectif est d'acquérir ces parcelles pour une meilleure maîtrise foncière sur ce secteur là et donc secteur qui est en limite de l'Artière et donc permettre un travail sur ce chemin vert et sur cet aménagement de l'Artière. Donc Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal donc d'acquérir cette parcelle par voie d'acquisition amiable au prix de 5 € le mètre carré, soit 9 990 €.

M. Le Maire : Il y a une demande de parole, mais je n'ai pas vu qui c'était. C'est Madame Veilhan.

Mme Veilhan : Oui, en commission vous nous avez montré une carte tout à fait intéressante, ce sont des parcelles qui sont détenues par la commune dans le secteur et c'est dommage qu'on ne puisse pas la voir ce soir. Moi j'aimerais savoir du coup quels sont les projets ? Bon, le Chemin Vert, on a bien compris. Quels sont les projets pour cette parcelle qui est quand même très grande et pour les autres qui ne sont pas loin. Est-ce que vous pouvez nous en parler ?

M. Le Maire : En fait, la réponse est assez simple. On a une demande importante au niveau de jardins sur la commune et l'emplacement nous paraît tout à fait idéal, voilà donc c'est quelque chose que l'on est en train de monter. Je crois que c'est cette semaine où j'ai dû signer un premier document pour que JobAgglo nous mette en état pour « parcelliser », je ne sais pas si c'est bien français, mais pour parcelliser/délimiter des parcelles donc c'est quelque chose que l'on engage, on a une ligne budgétaire tous les ans qui est sur ce dossier donc là on fait de l'acquisition et derrière on fera de la mise à disposition de jardin partagé.

Mme Veilhan : Très bien oui parce que c'est effectivement une demande qui est remontée, qui remonte régulièrement auprès du CCAS.

M. Le Maire : Mais tout à fait.

Mme Veilhan : Je pense que c'est une précision qu'il était important de donner.

M. Le Maire : Mais vous avez raison de le demander parce que c'est un sujet qu'on a évoqué en CCAS mais il n'y a peut-être pas la même ouverture mais là c'est une continuité donc d'une part c'est le Chemin Vert, c'est la proximité des berges de l'Artière que l'on protège et puis aussi c'est la possibilité d'offrir à des Beaumontois qui le souhaitent de pouvoir cultiver un peu de terre sur ce secteur.

Mme Veilhan : Et puis je finis en disant qu'effectivement la proximité de l'Artière me paraît tout à fait intéressante. Pour réfléchir à cette question de la gestion de l'eau qui s'est posée de manière cruciale cet été. Là, j'ai vu ce week-end que l'Artière était complètement à sec et je pense que plus

on peut aller vers une réflexion sur la question de la gestion de l'eau au niveau de l'arrière de Beaumont et bien sûr en amont, plus c'est intéressant.

M. Le Maire : Tout à fait donc plus on aura de maîtrise foncière et plus on sera à même de pouvoir gérer ces choses-là. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **AUTORISE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section BP n°386 sise « Les Cheires » (1988 m²), au prix de 5 €/m², soit un prix de cession fixé à 9 990 €, étant précisé que les frais de notaire seront à la charge de la Commune ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette procédure.

07- Convention fixant les modalités de prise en charge des annulations et admissions en non valeur des titres de recettes émis par la commune de Beaumont préalablement à l'exercice effectif de la compétence « Eau et Assainissement » par Clermont Auvergne Métropole

M. Le Maire : Nous quittons la partie urbanisme pour passer sur le domaine finance et vie économique et je vous propose la délibération numéro 7 : convention qui fixe les modalités de prise en charge des annulations et admissions en non valeur des titres de recette émis par la commune de Beaumont préalablement à l'exercice effectif de la compétence eau et assainissement par Clermont Auvergne Métropole et c'est notre collègue Patrick Néhémie qui nous présente ce rapport.

M. Néhémie : Oui donc vous vous souvenez depuis le 1 janvier 2017 le transfert de la compétence eau et assainissement a été assuré à la Communauté d'Agglomération, devenue maintenant Métropole, et ça a eu pour conséquence le dessaisissement de la commune en la matière d'eau et d'assainissement. Cependant, depuis il restait des créances non recouvrées qui étaient encore en souffrance d'avant 2017, et il en existe encore, pour vous donner une information, il en reste pour 2 939 € de créances qui sont non recouvrées. La CAM se propose donc de traiter ces créances non recouvrées d'avant 2017 avec celles qui sont générées depuis qu'elle a acquis le transfert de cette compétence là. Donc de nous en dessaisir. Donc elle prendra à sa charge les annulations, réductions, admissions en non-valeur sur toutes les factures d'eau et d'assainissement qui ont été émises jusqu'à la date du transfert de la compétence sur la CAM.

Donc nous avons juste à délibérer pour autoriser la prise en charge par la CAM des annulations admissions en non valeur des titres de recettes d'eau et d'assainissement émises par la Commune jusqu'au 31 août 2017 et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention type ci-annexée, fixant les modalités de cette prise en charge.

Bien entendu les services de la Commune fourniront à la CAM tous les éléments nécessaires pour que cette opération là puisse se faire. Donc il s'agit d'une opération totalement gratuite et qui n'aura pas de de conséquences budgétaires.

M. Le Maire : Est-ce-que ce document appelle des questions ? Monsieur Martin.

M. Martin : Oui, simplement à titre d'information. Vous disiez qu'il y avait 2 000 € à peu près, 2 900 € à recouvrer, ça c'était avant les transferts de compétences à la Métropole. Est-ce que vous avez eu un

ordre d'idée, je n'ai pas pensé à vous le poser en commission finance, mais post 2017 combien sont en attente ?

M. Néhémie : On n'a pas d'éléments. Je ne sais pas si la CAM serait susceptible de nous fournir les éléments commune par commune en l'état actuel des choses on ne les a pas. Mais on les interrogera là-dessus. C'est effectivement une bonne question.

M. Le Maire : S'il n'y a pas d'autres questions je vais mettre ce rapport aux voix.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **APPROUVE** la prise par Clermont Auvergne Métropole des annulations et admissions en non-valeur des titres de recettes d'eau et d'assainissement émis par la Commune jusqu'au 31 août 2017 ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant, à signer la convention-type ci-annexée fixant les modalités de cette prise en charge.

08 – Constitution de provisions pour dépréciation des comptes de tiers

M. Le Maire : Rapport suivant : rapport numéro 8 page 40 : constitution de provisions pour dépréciation des comptes de tiers, et c'est également notre collègue Patrick Néhémie qui nous le présente.

M. Néhémie : Alors c'est une délibération que nous présentons pour la deuxième année. On avait présenté une délibération de même nature l'an dernier. Le CGCT rend nécessaire les dotations aux provisions lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public donc il est souhaitable de constituer une provision. Cette provision est établie à hauteur de 15 % du montant des restes à recouvrer.

Les restes à recouvrer, arrêtés au 30 décembre 2020, s'établissaient à 31 686,71 € dès lors, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de constituer une provision de 4 753,01 € qui correspondent aux 15 % de la somme indiquée.

M. Le Maire : Est-ce-que ça appelle des questions ou remarques ? Bon c'est une délibération technique qu'il nous faut prendre. S'il n'y en a pas, je la mets aux voix.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **CONSTITUE** une provision pour dépréciation des comptes de tiers d'un montant de 4 753,01 € concernant des repas à la cantine et des activités périscolaires, ainsi que des créances suite à décisions de justice en faveur de la commune,
- **IMPUTE** ce montant au compte 6817 « Dotation aux provisions/dépréciations des actifs circulants »,
- **INSCRIT** les crédits au budget 2022 par décision modificative.

09 – Autorisation donnée au Maire de signer le contrat n°13 347 relatif à la garantie d'emprunt accordée par la commune à Auvergne Habitat pour le financement d'une opération de construction de 19 logements « Les Percières » situés 16 avenue du Maréchal Leclerc à Beaumont

M. Le Maire : Rapport numéro 9 : autorisation donnée au Maire de signer le contrat 13 347 relatif à la garantie d'emprunt accordée par la commune à Auvergne Habitat pour le financement d'une opération de construction de 19 logements « Les Percières » situés 16 avenue du Maréchal Leclerc à Beaumont.

C'est Patrick Néhémie qui nous le présente.

M. Néhémie : Si vous le voulez bien je ferai une présentation de cette délibération et de la suivante puisque en fait ce sont quasiment les mêmes. Il s'agit de garanties d'emprunt qui doivent être à hauteur de 60 % par la Métropole et 40 % par la Commune pour tous les emprunts qui sont contractés par un bailleur social lors de la construction de logements sociaux.

Donc il y a deux délibérations parce qu'il y a eu deux natures de prêt. Des prêts qui portaient ce qu'on appelle les « prêts plus » et les « prêts plus fonciers » d'une part, les « prêts PLAI » et « PLAI fonciers » d'autre part. Deux délibérations, donc sur les « prêts plus », la garantie d'emprunt est à hauteur de 40 %. Sur les « PLAI », il est à hauteur de 25 %, le reste étant assuré, je vous le dis, par la CAM, donc nous devons délibérer sur cette autorisation donnée au Maire de signer le contrat relatif à cette garantie d'emprunt, à ces deux garanties d'emprunt.

M. Le Maire : Oui, s'il y a des questions ? Il y a Damien Martin et Madame Veilhan je crois, dans cet ordre.

M. Martin : Alors ce ne sera pas une question pour ma part c'est plus une observation. Il y a de cela 6/7 mois, j'avais fait une observation par rapport au projet qui était le vôtre et les investissements que vous souhaitez faire et notamment le projet d'emprunt. Là on a une illustration de la hausse des taux sur les emprunts puisque c'est mécanique, c'est la hausse du taux du livret A. Aujourd'hui le taux du livret est à 2 % donc il faudra s'attendre, et j'insiste bien, à des charges financières bien plus importantes. Je pense qu'aujourd'hui nos services devraient le savoir et il faudra l'anticiper. Tous les projets, toute l'enveloppe que l'on empruntera engendrera des coûts financiers qui vont doubler par rapport à ne serait-ce qu'il y a 6 mois et peut-être plus dans les 6 mois qui vont venir. Ça recentre un petit peu le débat qu'avait commencé à introduire Madame Veilhan. C'est à dire qu'aujourd'hui il va falloir chercher des économies un peu partout et là sans rien faire et juste en maintenant des projets, on augmente nos dépenses, donc je pense réellement, c'est dommage, bon ce ne sera pas ce Conseil Municipal là, mais probablement le prochain, il faudrait à mon avis commencer à réfléchir à des pistes si ce n'est pas déjà le cas pour que les projets qui sont dans les tiroirs ne soient pas abandonnés en cours de route parce que là on va avoir des grosses difficultés.

M. Le Maire : Mais enfin merci cette remarque on la connaît. Les services travaillent dessus dans le cadre de ce qu'est la prospective puisque effectivement c'est une contrainte. Je dirais que c'est un peu la double peine parce que l'argent coûte plus cher à emprunter et les travaux coûtent plus cher à réaliser. Bon c'est comme ça donc certains ont pris des mesures, on va dire, je ne sais pas si c'est radical, mais ont pris des mesures d'augmentation de la pression fiscale. Nous ne l'avons pas fait. Jusqu'à quand ? Comment ? Par rapport aux projets, c'est vraiment un débat qu'il faudra que l'on ait ici et dans le cadre du débat d'Orientation Budgétaire, ça sera pleinement le cadre de montrer justement les perspectives qui peuvent exister là-dessus parce qu'on le voit et toutes les collectivités sont soumises aux mêmes règles malheureusement hein et elles n'y échappent pas. Donc, c'est évident mais c'est bien un sujet qui est en cours de suivi au niveau des services. Madame Veilhan ?

Mme Veilhan : Oui ce n'est pas de la prospective là qu'on fait. Enfin les économies d'énergie à mon avis c'est tout de suite qu'il faut les envisager, le plan de sobriété c'est tout de suite, vous me faites un peu peur quand vous parlez de prospective parce que malheureusement je pense qu'il y a des mesures à prendre le plus tôt possible mais bon ce n'est pas sur ça que je voulais intervenir.

M. Le Maire : Le sujet était le renchérissement de l'argent, bon qui est un fait que chacun peut constater donc effectivement ça nous l'avons pris en compte. Nous travaillons sur la sobriété énergétique, je crois que s'il y avait une justification j'aurais pu l'évoquer dans mon propos liminaire tout à l'heure au niveau de la rénovation de l'école Jean Zay. Nous avons sur ce projet là un engagement très fort puisque ce qui justifie justement son classement, je ne sais plus comment s'appelle la catégorie mais Christian Durantin pourrait répondre. C'est une économie qui a été chiffrée et un engagement initial d'économie d'énergie sur le bloc Jean Zay. Donc c'est une préoccupation que l'on a et que l'on avait avant même que Poutine n'aille se promener en Ukraine si vous voulez. Il y a une accélération qu'il faut avoir aujourd'hui c'est évident parce que là les coûts s'envolent mais indépendamment des coûts, on a une obligation comme c'était dit tout à l'heure pour le cours de l'Artière à être prudents sur l'ensemble de ces ressources naturelles qu'il nous faut protéger. Donc nous y travaillons et on vous associera. J'ai dit qu'il y aurait une commission interne mais il faudra aussi qu'on ouvre avec les élus dans une commission je ne sais pas encore laquelle ou est-ce qu'on le fera inter commission on verra, pour pouvoir présenter des choses qui viendront en débat ici en Conseil mais il faudra qu'il y ait une partie préalable et préparatoire avant, et comme je vous le disais, la Métropole est dessus, puisqu'on échangeait cet après-midi avec la DGA sur le sujet, sur des pistes qui vont être travaillées, et je souhaite qu'on ne soit pas décalés de ce qui se fera au niveau métropolitain parce qu'il n'y a pas de frontières quand on passe de Clermont à Beaumont, de Beaumont à Aubière, de Beaumont à Romagnat ou de Beaumont à Ceyrat donc il y a une continuité. Il faut aussi que les habitants s'y retrouvent donc on n'est pas sans se soucier de ce sujet. Patrick Néhémie veut apporter un complément.

M. Néhémie : Oui c'est par rapport à l'interrogation qu'il y avait sur les taux d'emprunt. Je rappelle quand même qu'il s'agit là de la réalisation de la résidence « Les Percières » qui est terminée depuis plus d'un an. Ces prêts datent de bien avant. Ils datent d'il y a plusieurs années. Donc les taux étaient déjà non négligeables. Bien entendu, aujourd'hui ils peuvent être encore un peu plus élevés et si nous n'avons la possibilité de délibérer qu'aujourd'hui, c'est parce qu'il nous fallait d'abord qu'Auvergne Habitat constitue l'ensemble du dossier, qu'ensuite il soit soumis à la CAM qui est le premier garant de l'emprunt et qu'ensuite elle nous l'adresse pour que nous puissions délibérer maintenant. Mais il s'agit d'un prêt qui a probablement de 2 ou 3 ans, peut-être plus.

M. Le Maire : Par rapport à l'âge de la construction oui. Christian Durantin peut apporter un élément complémentaire justement sur la partie énergie, sur le projet Jean Zay.

M. Durantin : Oui sur Jean Zay, dans le cadre du contrat MGP qu'on souhaite passer, c'était un gain de 60 % de consommation.

M. Le Maire : Et le fait qu'on ait aussi opté pour se raccorder au réseau de chaleur va dans le même sens, c'est-à-dire économiser de l'énergie fossile pour se brancher sur un dispositif métropolitain, donc on va effectivement dans ce sens-là. On ne l'omet pas et on travaille assidument sur ces sujets. Vous vouliez rajouter quelque chose Madame Veilhan.

Mme Veilhan : Juste une précision sur cette parcelle, sur l'emplacement de cette parcelle. Parce que votre délibération est rédigée d'une drôle de façon parce qu'elle parlait de projet et en fait le projet, comme vous l'avez dit Monsieur Néhémie, est déjà réalisé et donc est-ce que vous me confirmez que

c'est bien uniquement la parcelle qui donne sur l'Avenue du Mont Dore ? Parce que la parcelle est plus grande et est-ce qu'il y a d'autres projets sur cette parcelle ?

M. Néhémie : Non, non c'est l'opération qui a déjà été réalisée, qui a été servie aux locataires depuis maintenant un an.

M. Devise : Parce qu'à la même adresse, il y a une autre parcelle qui est libre.

M. Néhémie : Non, non il n'y a pas de projets et il y en aurait eu, on serait au courant.

M. Le Maire : Damien Martin souhaitait rajouter quelque chose.

M. Martin : Oui là je confirme que les taux depuis ont largement augmenté puisqu' à l'époque le taux du livret était à 1 % et on prend une marge à 0.53 donc aujourd'hui on a un taux de Livret A qui a doublé donc on serait effectivement à 2.53. Ce qui est l'objet de mon intervention, c'était de dire que peut-être il faut revoir à la baisse les prétentions, ou vos engagements comme vous le disiez tout à l'heure, du fait des montants qui sont en jeu et certes on fera peut-être 60 % d'économies d'énergie sur une facture, faudrait voir le montant de la facture d'énergie des écoles Jean Zay mais compte tenu d'un taux d'emprunt qui lui double sur une somme bien plus importante, le calcul est semble-t-il vite fait. Même si on est tous d'accord pour dire qu'il y a de nombreux travaux à faire sur l'école Jean Zay notamment sur les énergies. Je vous remercie.

M. Le Maire : Mais sur l'énergie enfin c'est vrai qu'on va travailler de toute façon sur peut-être un échelonnement différent mais sur l'énergie à notre sens il n'y a pas que le coût. Il y a aussi le respect environnemental qui doit s'associer à ça. Alors je vous propose de faire 2 votes distincts puisqu'il y a 2 délibérations mais qui ont été présentées conjointement.

Mme Veilhan hors micro.

M. Le Maire : Il est à quel endroit le mot projet ?

Mme Veilhan hors micro.

M. Le Maire : Alors page 42 ce n'est pas très gênant parce que c'est la note de synthèse. Ce qui est important c'est le rapport, le corps de la délibération qui est page 44 et 45 et sur lequel j'ai essayé de le balayer très rapidement je n'ai pas retrouvé, donc ça nous met à l'abri effectivement de cette remarque.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer le contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Emprunteur.

10 – Autorisation donnée au Maire de signer le contrat n° 13 348 relatif à la garantie d'emprunt accordée par la commune à Auvergne Habitat pour le financement d'une opération de construction de 19 logements « Les Percières » situés au 16 avenue du Maréchal Leclerc à Beaumont

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer le contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Emprunteur.

11 – Modification du tableau des effectifs du personnel communal – Approbation de la création et suppression de postes

M. Le Maire : Nous passons donc au rapport n°11. Et si nous gardons le même rapporteur nous changeons de domaine, c'est celui des ressources humaines. Il s'agit d'une modification du tableau des effectifs du personnel communal. Il s'agit d'approuver la création et la suppression de postes tels que présentés dans le tableau et sachant que cela a été présenté en Comité Technique.

M. Néhémie : Effectivement ce tableau a été présenté lors du dernier Comité Technique qui s'est déroulé le 6 septembre dernier. Donc il est proposé de modifier le tableau des effectifs de la commune pour prendre en compte un certain nombre d'événements ayant trait donc aux effectifs. Effectivement lorsqu'il y a des mutations, des départs en retraite, des ruptures conventionnelles ou des mobilités ; les emplois qui sont appelés à accueillir les nouveaux agents qui sont recrutés pour remplacer ceux qui s'en vont, sont des emplois qui ne sont pas nécessairement les mêmes parce que les personnes n'ont bien entendu pas toujours les mêmes grades ou la même ancienneté et n'appartiennent pas forcément à la même classe à l'intérieur du grade. D'où des adaptations qui sont nécessaires pour tenir compte de cela. Ainsi 5 postes sont concernés sur la filière administrative, il a été supprimé un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe correspondant à une mobilité, à la suppression d'un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe également pour une mobilité. Ce qui a nécessité la création de 2 postes d'agents administratifs dont un sert à régulariser en fait l'emploi d'une chargée de projet que nous recrutons d'une manière définitive ou que nous stagiaisons plus exactement dans la filière urbanisme. Et puis pour 2 recrutements qui remplacent les 2 personnes qui font l'objet de mobilité, une agent administratif, l'autre en agent administratif principal 2^{ème} classe. Concernant la filière médico-sociale, il s'agit de supprimer 2 postes principaux 1^{ère} classe d'Atsem concernant l'un, une mutation à Clermont-Ferrand, l'autre une demande de rupture conventionnelle suite à un projet personnel de reconversion.

Dans la filière technique, 5 postes sont concernés. 2 agents techniques 1^{ère} classe pour retraite et mutation et puis du côté des postes à supprimer et 3 agents techniques qui sont créés, dont notamment les postes d'agents techniques qui auront fonction d'Atsem pour remplacer des personnes qui sont en mutation ou en rupture conventionnelle.

M. Le Maire : Des questions ? Monsieur Dumeil.

M. Dumeil : Oui merci nous avons bien conscience que ce rapport est un rapport plutôt technique que d'autre chose. Qu'il a été présenté, examiné au CT du 6 je crois, et que comme nous avons certains collègues qui y siègent, nous savons aussi qu'a priori toutes les questions posées n'ont pas trouvé forcément réponse.

Alors je ne vais pas retomber ou tomber dans les futilités qui étaient évoquées au cours du propos liminaire mais bien rester sur des choses extrêmement et tout à fait sérieuses. Et déjà pour dire que nous n'approuvons pas ce rapport. Nous nous abstenons et cette attitude se veut pour manifester notre désapprobation et nos inquiétudes quand à la gestion des ressources humaines de la mairie. En effet, ressources humaines, vous considérez que c'est la seule définition et qu'il ne s'agit pas de temps en temps de parler aussi de relations humaines. Vous menez une politique du personnel municipal qui pour le moins, depuis le premier jour, sème le trouble. Alors vous vous cachez derrière

votre petit doigt, derrière des arguties de déroulement de carrière, des arguties de gouvernance personnelle pratique. Non ça ne tient pas la route. Alors effectivement nous connaissons tous les agents, toutes les situations, tous les cas, tous les services. Alors il y a effectivement deux déroulements de carrière qui sont tout à fait compréhensifs mais je m'excuse, vous faites des comparaisons comme ça à la volée, entre vous avez fait, vous avez vu, vous avez connu cela au précédent mandat.

Mais en 2 ans, 2 ans et demi, il n'y a jamais eu 12, 13, 14 départs comme c'est le cas de ce que nous constatons actuellement. Et d'ailleurs, il est difficile d'être exhaustif car tous les jours, tous les deux jours amènent leurs annonces. Il y avait d'ailleurs eu nous semble-t-il certains signes d'alarme avec deux jours de grève consécutifs. Du jamais vu dans l'histoire de la mairie de Beaumont. Alors aujourd'hui, nous l'avons écrit et affirmé c'est vrai, la ville de Beaumont perd des mémoires, perd de son histoire locale, perd de ses compétences territoriales acquises au fil des ans et qu'il faudra beaucoup de travail et d'investissement pour que les nouveaux fonctionnaires territoriaux puissent en acquérir les mêmes. Les exemples pourraient être nombreux et assez tangibles.

Voilà 2 ans aussi que vous faites avaler des couleuvres à nos cadres et vous voudriez aujourd'hui nous proposer d'approuver des rapports techniques. Ils s'appliqueront et puis ils seront approuvés mais écoutez sur ce CT, ce dernier CT, vous nous présentez des rapports, le même jour à la même heure, un rapport pour information sur des vacances de poste. Pourquoi pas oui, vacance de poste DST. Dans le même dossier même si c'est un point qui existera au 15 octobre, la vacance de poste en face il y a un directeur en place nommé dans l'organigramme, etc. Je suis désolé ce n'est pas comme ça qu'on fait des CT, ce n'est pas comme ça qu'on les présente. Alors, vous avez organisé d'une certaine façon, d'une nouvelle façon le service communication. On est aussi obligés de constater qu'en termes de résultat, par exemple l'annuaire pratique, je ne sais plus comment il s'appelle, c'est une vraie catastrophe. Il y a des erreurs, des oublis, des anomalies toutes les 2 pages. Bon c'est sans doute que la méthode n'est pas bonne et c'est sans doute qu'il y avait de meilleures habitudes qui étaient autrefois prises. Alors nous n'allons pas énumérer les services qui ont connu des bouleversements pour certains en totalité à 100 %.

Mais je ne peux, nous ne pouvons nous empêcher d'évoquer la dernière et toute récente nouvelle, et la dernière nouvelle, c'est évidemment l'annonce du non-renouvellement du contrat, que vous Maire et vous Premier Adjoint avaient signifié à l'emblématique Directeur du Tremplin.

Ce sont sans doute les remerciements d'une douzaine d'années de bons et loyaux services. Sa compétence est reconnue partout localement et bien au-delà des frontières départementales et tout cela est balayé d'un revers de main en prétendant que la Métropole, peut être va se retirer etc. mais cet établissement est quand même un EPCI, le fonctionnement de cet établissement, cet établissement a gagné ses galons dans la Métropole et au-delà. Il fonctionne à l'échelle métropolitaine en harmonie heureusement, en harmonie avec la Coopé et en est souvent un incubateur, avec le projet Imago et ça inscrit aussi dans une démarche de Clermont Ville Européenne de la Culture. Et donc cette décision va à contre-courant, vous avez fait dans le Bulletin Municipal et dans le programme culturel, vous avez fait la promotion fort juste du Tremplin et aujourd'hui on peut se demander si ça n'était pas une promotion funèbre puisque vous décapitez le Tremplin.

Son directeur y était pleinement investi avec toute l'équipe. Il sera sans travail au 1er janvier et c'était sa dernière ligne droite avant sa retraite. Le régisseur lui, éteindra les projecteurs et les sonos. Les collaboratrices seront et sont dans le désarroi professionnel et vous n'avez pas, parce qu'on en avait parlé ici dans ce Conseil Municipal, trouvé les moyens, le temps d'équiper les locaux

administratifs dont vous nous aviez dit que nous en avions rêvé et que vous le feriez. Et bien on en a rêvé alors peut-être mais vous ne l'avez pas fait et donc c'est une ratée aussi de plus.

Alors que restera-t-il ? Il restera qu'on pourra toujours récupérer le Tremplin pour y jouer à la belote et du pipeau. Mais la première des choses et la première des démarches aurait été qu'il y ait rencontre, discussion, élaboration d'une démarche avec la Métropole, ce qui n'a pas été fait et ce qui est bien regrettable. Et donc en conclusion nous sommes remémorés la reprise qu'avait faite ce grand auteur Molière dans les femmes savantes : « Qui veut noyer son chien, l'accuse de la rage ». C'est sans doute le cas pour le Tremplin. Je vous remercie.

M. Le Maire : Bien je ne reprendrai pas la totalité des arguments que vous développez mais je resterai sur le dernier point. Déjà, je me félicite de ce nouveau et brillant engouement que vous évoquez pour le Tremplin parce que je n'ai pas souvenir de vous y avoir rencontré souvent lors de spectacles.

M. Dumeil : Mais nous ne pratiquons pas les mêmes.

M. Le Maire : Mais je ne vous ai pas interrompu Monsieur Dumeil, je voudrais continuer ma démonstration.

M. Dumeil : Mais ne dites pas n'importe quoi, je suis désolé.

M. Le Maire : Simplement pour poursuivre, lorsque nous avons donc monté notre programme sur lequel nous avons été élus, nous avons parlé d'un service culture vie associative intégrée. Nous avons pris quelques mois pour regarder le fonctionnement et puis c'était la période COVID. En février 2021, j'ai reçu le Directeur du Tremplin pour lui proposer de prendre cette mission transverse tout en conservant sa casquette Tremplin, de l'élargir à l'ensemble de la vie associative et culturelle de la Commune. Cette proposition, après l'avoir entendu, il l'a accepté. Donc en février 2021 nous avons logiquement revu son traitement indemnitaire pour le mettre en corrélation avec ces nouvelles responsabilités qu'il prenait. Et en mai 2022, c'est à dire un petit peu plus d'un an après la montée en charge le Directeur du Tremplin est venu me trouver en me disant : « Ben écoutez désolé mais je souhaite rester uniquement sur ma responsabilité au niveau du Tremplin et je ne souhaite pas poursuivre cette mission transverse ».

L'objectif pour nous était simple et encore une fois et je l'ai redis en CODIR aujourd'hui. Ce n'est absolument pas un démerite pour le Directeur du Tremplin parce que je souscris à ce que vous avez dit aujourd'hui pour le créneau de la musique actuelle et la notoriété du Tremplin dans ce domaine là. Pour autant et ce sont les chiffres donnés par les équipes du Tremplin, la fréquentation dans le public est de 85 %, et c'est quelque chose d'approximatif mais qui est suivi, de non Beaumontois, de personnes qui sont aujourd'hui sur la Métropole et qui viennent suivre les spectacles de musiques actuelles.

Alors moi je n'ai rien contre la musique actuelle et le Tremplin, il m'est même arrivé de suivre un certain nombre de concerts dans cette salle. Pour autant, en termes de culture, nous souhaitons diversifier les choses et utiliser cette scène comme d'ailleurs la majorité des autres communes, je crois qu'on est l'exemple unique sur les vingt-et-une communes à avoir un équipement spécifique comme ça dans le cadre de ces ECP, centré sur un seul créneau et nous souhaitons en élargir le champ, on va dire, des possibles en accueillant de la danse, du théâtre, de la musique bien sûr mais tout style de musique, et je l'ai dit d'une manière un petit peu anecdotique qui puisse aller du rap au

baroque et pas centré sur un seul et unique domaine musical parce que ça correspond sans doute à la diversité de ce que les habitants de la Commune peuvent apprécier dans leur diversité.

Il faut savoir que le Tremplin, c'est un coût pour la collectivité d'environ 280 000 € par an. Alors la culture n'est pas faite pour rapporter de l'argent et je n'ai aucune difficulté à poursuivre ce niveau de dépenses pour autant qu'il bénéficie aux Beaumontois. Pour nous c'est l'élément principal et ce que nous souhaitons c'est que nous puissions à pareille époque l'année prochaine, début septembre proposer une saison culturelle plus ouverte, plus large, plus diversifiée dans laquelle chacun des habitants de cette commune puisse se retrouver, parce qu'il apprécie les musiques actuelles, d'autres le jazz, le blues enfin tout, le cirque, le pipeau pour vous rejoindre aussi dans ce que vous disiez tout à l'heure pourquoi pas le chant choral ? Enfin voilà il y a une diversité culturelle dans le spectacle vivant que nous souhaitons voir s'implanter ici sur la Commune et quand je vois les résultats très prometteurs et le niveau d'engagement après un an seulement d'existence de ce que le théâtre a pu produire, je me dis, et je ne suis pas le seul, qu'on a là-dessus sans doute quelque chose à creuser. Quant à la Métropole, vous le savez sans doute la Métropole a fait l'objet d'un audit par la Cour Régionale des Comptes qui a mis en évidence que le modèle qui était porté sur les ECP n'était pas un modèle conforme avec la comptabilité des collectivités et qu'il faudrait revoir les choses.

D'ailleurs, il y a eu déjà une baisse de la subvention accordée par la Métropole au Tremplin, qui est ramenée de 60 à 40 000 €, donc ce n'est pas rien. Et il nous fallait effectivement prendre en compte ces éléments là et je vais dire que si la collectivité avait été riche nous aurions pu garder effectivement le Directeur du Tremplin et prendre un autre catégorie A, peut-être un supra, un A plus pour coiffer l'ensemble et travailler sur la culture. Bon ça n'est pas le cas parce que ça a été évoqué dans plusieurs interventions, on est dans une période de temps difficile, on ne souhaite pas dégrader un certain nombre d'indicateurs, donc c'est la raison pour laquelle arrivant au terme du contrat qui lui avait été donc assigné, j'ai signifié au Directeur du Tremplin que nous ne prolongerions pas dans le cadre d'une embauche, on va dire définitive sa collaboration avec la Commune de Beaumont sans que pour cela et j'ai été très clair là-dessus, ne remette à un quelconque moment en cause la qualité de ce qu'il a fait.

Il avait une commande politique, il l'a parfaitement portée. Aujourd'hui, je pose la question : est-ce que Beaumont doit payer un élément culturel pour une Métropole qui ne l'assume pas alors que par ailleurs nous avons des associations beaumontaises qui ont besoin de lieux d'exercice de leur art et que nous avons une inadéquation entre ce qui est proposé par le Tremplin et les attentes des Beaumontois ? Je vous invite à regarder dans votre entourage Monsieur Dumeil, demandez aux gens que vous connaissez, combien sont allés au Tremplin ? Combien en connaissent la programmation ?

Et vous serez, je pense comme moi étonné, enfin moi je ne le suis plus, parce qu'il y a assez longtemps que j'ai commencé cette réflexion mais il y a en tout cas sur ce domaine, aujourd'hui une réelle inadéquation sur laquelle d'ailleurs dans les échanges que j'ai pu avoir, soit avec l'actuel Directeur, soit avec les membres de son équipe, une convergence de vue en disant effectivement le Tremplin au départ est parti avec quelque chose d'originel qui lui rendait l'existence difficile et surtout aujourd'hui dans un contexte financier très difficile dans lequel nous sommes.

Donc demain et bien on ne coupera pas la lumière au Tremplin, on continuera de fonctionner et on aura une programmation. Vous vouliez intervenir M. Cogneras ? C'est peut-être pour vous préparer aux mimes, d'accord des courbatures, très bien. Et donc avoir une programmation plus ouverte sur un certain nombre de domaines qui aujourd'hui ne sont pas proposés aux Beaumontois. Voilà ce que je voulais dire sur ce sujet. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Olivier Devise. M. Dumeil.

M. Dumeil : Excusez-moi, je voulais ajouter trois mots. D'abord nous ne sommes pas obligés de nous rencontrer en partageant les mêmes spectacles, y compris au Tremplin et je suis allé, je pense au moins aussi souvent que vous sinon plus au Tremplin mais pas toujours pour m'y faire voir. Pour aller voir les groupes en répétition, pour aller voir les studios, pour aller participer au travail en coulisse et pour rencontrer aussi des artistes. Ça serait ridicule que je vous dise que je vais 20 fois plus que vous voir les épreuves sportives. Je le fais pas parce que peu importe chacun va là où il a envie d'aller. Ensuite je trouve que c'est un peu restrictif lorsque l'on est à l'échelle de la Métropole dans une dimension métropolitaine portant tout un tas d'activités de dire, mais ce qui se produit au Tremplin ce n'est pas assez beau pour les Beaumontois, mais tant mieux si nous avons 85 % de spectateurs et de participation autre. Moi il m'arrive d'aller au Sémaphore ou à la 2Deuche et je ne vais pas manger le pain sur la tête des Cébazaires ou des Lempdais.

La subvention de la Métropole, la subvention propre à la Métropole, elle n'a pas changé. Elle n'a pas bougé, elle était de 40, elle reste de 40. Sauf qu'il y a à côté, il y avait à côté dans une démarche que j'avais faite personnelle et je pourrais donner des explications 20 000 pris ailleurs, autrement toujours dans la culture et il n'était pas, il ne serait pas du tout impossible que ça continue d'exister donc il ne faut pas préempter sur les options et les positions que pourrait prendre la Métropole. En tout cas le Tremplin avait trouvé parfaitement sa place dans la Métropole mais au-delà et même dans la région AuRA et donc au-delà de la région Auvergne. En plus, il y a quelque chose qui m'interroge, c'est que vous avez fait une réflexion en disant nous n'étions pas favorables à une embauche définitive du Directeur et ce n'était pas la démarche, le Directeur il n'est pas au début de sa carrière, il en est à la fin il est même dans sa dernière longueur et sa prochaine embauche débouchera sur la retraite. Alors il n'était pas à la recherche d'une embauche définitive. Il était dans son souhait de pouvoir poursuivre l'activité qui était la sienne et sur, finalement, très peu d'années. Voilà merci.

M. Le Maire : Monsieur Devise.

M. Devise : Oui, alors je trouve quand même dommage que le même soir on soit capable de rendre hommage à Marcel Chapuis, qui a porté le projet du Tremplin et en même temps de débattre de sa fermeture dans la formation actuelle, musiques actuelles. Je trouve que c'est vraiment très dommage. Si c'est cette façon là de rendre hommage à des anciens élus qui ont porté un projet, moi je suis quand même assez atterré de ce point de vue là.

Et je rejoins Alain Dumeil sur le fait que pour un établissement communautaire de proximité, c'était bien ça ? Qu'il est un rayonnement métropolitain c'est plutôt bien. Comme moi je fréquente plutôt tout ce qui est musique comme vous le savez. Donc je vais au Tremplin quand ça me plaît, je vais aussi à la 2Deuche, au Sémaphore, à la Coopé et ça peut être le Caveau de la Michodière, une structure privée également. Je ne me limite pas parce que c'est à côté au Tremplin, et la plupart des Beaumontois font pareil.

On s'adresse à une communauté de la Métropole qui apprécie la musique actuelle par exemple ici. Après, qu'il y ait 15 % de Beaumontois, 15 % de Beaumontois si on regarde à l'échelle de la Métropole c'est quand même une majorité de Beaumontois par rapport à l'ensemble de la population. Et puis effectivement ça fonctionnait bien il était reconnu donc moi j'ai beaucoup de mal à comprendre que le même soir on puisse annoncer la fin du Tremplin sur la musique actuelle et rendre hommage à Marcel Chapuis qui avait porté ce projet avec Marie-Christine Leymarie et Colette Fauriaux.

M. Le Maire : Il y a une autre intervention je crois, Mme Veilhan.

Mme Veilhan : Moi je suis encore une fois très étonnée qu'on puisse arriver à voir ce débat là, alors que le point à l'ordre du jour c'est le CT. C'est-à-dire que pas une seule fois en Conseil Municipal on a eu un débat sur la politique culturelle de notre commune et là on aborde cette question de la politique culturelle de notre commune, la politique de l'équipement du Tremplin parce qu'on vous pose la question, vous ne nous informez pas de cette décision. Il faut qu'on vous pose la question lors d'une autre délibération pour qu'on puisse enfin aborder ce sujet. De quoi avez-vous peur ? Vous avez peur de nous ? Vous avez peur des Beaumontois ? Vous avez peur de la réaction qu'on aura ? Je pense que ces sujets là, tout le monde mérite de s'en emparer, d'avoir une vraie discussion moi je trouve que les discussions qu'on a sont tout à fait intéressantes. Les arguments se valent mais cela mérite un débat public, un débat démocratique et pas un débat au détour d'une autre délibération, ça c'est mon premier point.

Ensuite moi j'ai des questions sur la politique culturelle qui sera portée. Qui portera la politique culturelle après le départ de Frédéric Roz ? Est-ce qu'il y a quelqu'un qui va le remplacer à la tête du Tremplin ? Et pour faire quoi ? Je veux dire c'est bien de dire il faut une programmation plus diversifiée, mais quelle est votre intention politique ? Et quel sera le personnel compétent capable de porter cette intention politique ? Moi j'aimerais bien avoir des éléments là-dessus. Qui portera cette politique culturelle et qui après la mettra en œuvre ?

M. Le Maire : Il y aura bien sûr un recrutement d'un directeur ou d'une directrice pour porter l'ensemble et nous accompagner pour l'élaboration d'une politique culturelle qui s'appuie entre autres sur les associations Beaumontaises qui œuvrent dans ce sens-là, je pense qu'il y a des choses qui peuvent être faites entre la musique, entre les musiques d'ailleurs, entre la danse entre le théâtre, entre une association comme Formes et Couleurs qui peut être associée également.

Nous souhaitons vraiment que le milieu associatif soit impliqué dans cette politique culturelle et bien entendu qu'il y aura un Directeur et encore une fois ce rôle de transversalité et d'élargissement du champ d'action du Tremplin dont il n'est pas question d'éteindre la lumière ni de sortir la musique actuelle mais de rendre à la musique actuelle une place à côté d'autres musiques et d'autres formes d'expression artistique d'une manière plus ouverte. Voilà c'est ça la volonté et il y a une programmation qui est actée jusqu'à la fin de l'année et un certain nombre d'engagements dans le cadre de la musique actuelle pour le début de l'année prochaine, ils seront tous honorés, et en parallèle nous travaillerons à préparer donc une nouvelle saison culturelle plus ouverte. En tout cas répondant aux critères que j'ai évoqués tout à l'heure, qui sera présentée et fera l'objet d'échanges au niveau de de la commission avant peut-être de passer ici, si cela était rendu nécessaire.

Mme Faye ?

M. Martin : Je crois que c'est à moi mais bon après.

M. Le Maire : Ah pardon.

M. Martin : Je pense que tout le monde interviendra chacun son tour. Je voulais revenir sur un débat un petit peu plus macro, enfin bon la culture est importante, et on voit que ça animait un certain moment, mais de manière plus macro sur la délibération, n'y voyez aucune agressivité, mais on voit qu'il y a un certain nombre de départs, ils sont énumérés : il y en a 9 là sur le document que vous nous avez envoyé « fiche d'information RH, le flash information RH ». Il y en a eu avant il y en aura probablement après visiblement et en fait moi ma question était de me dire : est-ce que vous êtes posé la question ? Mais ce n'est pas une attaque personnelle, c'est simplement qu'aujourd'hui on a passé des périodes difficiles, on vit encore des périodes difficiles et il va y en avoir certainement encore à vivre, notamment au niveau du COVID, par exemple. La question est de se dire : est-ce que

les collaborateurs, les agents municipaux se sentent bien ? Pas forcément par votre faute ou celle de vos prédécesseurs, mais bien dans leur emploi, bien au quotidien. Et pour ça moi ce que je proposerais c'est peut-être de s'attacher des services de professionnels d'une entreprise privée qui puisse faire une enquête sur la qualité de vie au travail, ça me paraîtrait très opportun, on a quelques signaux. Vous étiez dans le domaine des RH auparavant, Monsieur Néhémie a quand même une certaine expérience de par ses différents mandats sur la gestion des ressources humaines et pour moi c'est un certain nombre de signaux qui, dans le monde professionnel, me feraient penser à dire qu'il y a peut-être un sujet. La question est de savoir quel est le sujet ? Quelles sont les solutions éventuellement pour y remédier ? Et si c'était votre choix de faire appel à une société privée telle que ça j'aimerais bien que les différents groupes d'opposition puissent participer éventuellement à l'élaboration de l'enquête mais surtout au compte-rendu qui pourrait en être fait parce que les employés de la municipalité sont importants à mes yeux et je pense qu'il y a réellement un sujet qu'il faut prendre au sérieux au même titre que les sujets qu'on a énumérés tout à l'heure sur les économies d'énergie et les finances.

M. Le Maire : Alors le sujet, il est effectivement et je vous rejoins tout à fait, à prendre avec beaucoup de sérieux. Le sujet n'est pas propre à la Ville de Beaumont. Je le vois dans des rencontres avec des collègues élus où il y a aujourd'hui un turnover qui s'accélère dans les collectivités comme il s'accélère d'ailleurs dans le privé. Il y a des choses qui émergent et qui n'existaient pas. Il était inenvisageable il y a quelques années qu'un agent d'une collectivité fasse une rupture conventionnelle. Bon déjà l'outil n'existait pas, on ne quittait pas le monde des collectivités territoriales.

Alors aujourd'hui on a des agents qui sortent des collectivités pour aller dans le privé pour faire une expérience en auto-entrepreneur ou dans d'autres cas donc je crois que le contexte a changé et je vous rejoins assez. Alors plutôt que de parler peut-être avec un groupe privé, je crois qu'il y a une structure au niveau du centre de gestion qui peut faire ce type en tout cas dans un premier niveau d'analyse pour identifier certains points qui peuvent éventuellement exister et qu'il nous faudrait prendre en compte mais je crois et je n'ai pas voulu alourdir le débat en propos liminaires, les énumérer tous mais je parlais de contentieux pour certains qui remontaient à longtemps.

De problèmes qui ont été traités, je veux dire ça c'est inhérent à la vie professionnelle et d'un autre côté moi je lisais, ce n'était pas ce week-end mais le week-end dernier, le rapport du CNFPT qui mettait en avant son rapport annuel toute la dynamique qu'il devait y avoir dans la gestion des collectivités et on est sur une taille de collectivité qui est finalement limitante pour les parcours. Parce qu'un agent qui passe un concours a peu de possibilités de rester à l'intérieur de la même collectivité, sauf peut-être quand il est dans la catégorie C mais quand on rentre dans les catégories B et encore plus dans les catégories A, on n'a pas les emplois disponibles et on a eu deux collègues qui sont partis parce qu'ils avaient un poste A et bravo parce qu'ils ont fait un gros travail d'investissement personnel, ils l'ont réussi donc je crois aussi que c'est le problème. Moi je vais vous dire sur la gestion vous dites que je viens du privé, il y a des choses que je n'arrive toujours pas à comprendre dans le public.

Je vois que l'on a en catégorie C sur des emplois avec des petites rémunérations, il faut avoir le courage de le dire, des gens qui ont des bagages de bac plus 3+4 qui sont sur ces postes. Alors ce sont des jeunes, ils vont, si vous me permettez l'expression, se faire un petit peu les dents chez nous et puis dès qu'ils ont acquis un peu d'expérience, ils n'ont qu'une ambition qui est complètement légitime c'est d'aller dans une collectivité qui aura un régime indemnitaire plus élevé. Celui de Beaumont n'est pas hyper attractif on ne vient pas à Beaumont, dans les collectivités pour gagner de

l'argent et on le voit aujourd'hui je le vois sur des collectivités desquelles je suis proche, on est en train de retravailler les régimes indemnitaires parce qu'il y a un certain nombre de métiers dans lesquels on n'est pas attractifs. Donc, il y a un problème global mais il n'est pas propre à la fonction publique, il y a un problème global de pouvoir d'achat et ça a toujours été mais lorsque vous avez les fonctionnaires qui font 30, 40 km tous les jours pour venir à la mairie de Beaumont qui peuvent décrocher un emploi à quelques kilomètres de chez eux. Bien moi je peux comprendre ils gagnent en temps, ils gagnent en fatigue et ils gagnent en argent. Et ça on a on a toujours eu des exemples comme ça, donc effectivement il faut essayer de s'interroger sur un certain nombre de causes et j'évoquerai avec le centre de gestion si on peut avoir une première rencontre, un premier sondage de terrain pour se faire une idée mais on sait très bien qu'on a sur la collectivité et depuis des années des secteurs dans lesquels l'ambiance de travail est un petit peu plus tendue que dans d'autres. Voilà mais ça résulte, il y a le poids de l'histoire, il y a des personnalités qui ont été parfois un petit peu saillantes à des moments donnés et qui ont pu amener une ambiance difficile sur laquelle moi je reconnais qu'aujourd'hui la Directrice Générale des Services et la Directrice Adjointe font un gros travail pour essayer de remettre du liant dans ces environnements là mais on regardera parce qu'effectivement il faut qu'on s'interroge même si quand on regarde individuellement chacun des cas, à chacun d'entre eux, il y a une explication qui est qui est tout à fait rationnelle. Alors je sais plus je n'ai plus suivi dans l'ordre. Je crois que c'était Madame Faye, donc je vous en prie.

Mme Faye : Oui, moi je voulais intervenir, j'avais plusieurs questions. Je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit par mes collègues que j'approuve forcément, par contre moi j'aurais plus une question un peu plus directe envers l'Adjoint : est-ce que la possibilité de faire ces activités ou la création de nouvelles propositions culturelles empêchait Monsieur Roz de garder le Tremplin par exemple. Parce que le Tremplin c'était de la musique actuelle donc est-ce que c'était un manque de structures ? Et auquel cas on s'interroge aussi dans le devenir de certaines salles. Est ce que c'était parce que ce n'est plus intéressant pour le territoire de Beaumont ? Est-ce que c'était un choix politique porté par vous de vouloir diversifier les offres ? Et auquel cas Monsieur Roz, enfin ça ne justifiait pas le départ de Monsieur Roz qui avait une occupation plus principale sur le Tremplin.

M. Le Maire : Il y a d'autres questions ? Je pensais avoir apporté les éléments tout à l'heure.

Mme Faye : Non, mais moi je veux bien m'adresser à l'Adjoint puisque c'est aussi lui qui donne la conduite de la politique qu'il souhaite mener aussi en collaboration avec ses collègues. Donc c'était une question un peu plus directe à l'écu.

M. Le Maire : Enfin j'ai répondu et je pense que quand je réponds, je réponds pour l'ensemble de l'équipe et c'est encore moi qui mène les débats. Ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est que dans le cadre du projet sur lequel nous voulions avancer, j'ai proposé, ça a été fait en fin janvier ou début février 2021 à Frédéric Roz de prendre cette responsabilité. Je vous l'ai dit, il l'a acceptée, on a revalorisé ce qui était normal son régime indemnitaire à ce moment-là. Au mois de mai de cette année, donc un an et 2, 3 mois après, il est venu me dire : « Écoutez, non je ne souhaite pas poursuivre je veux rester sur le seul Tremplin ». Ça nous a posé question. Comment on va porter ce projet sachant que rester sur le Tremplin c'était rester dans le domaine de la musique actuelle et que notre volonté est d'ouvrir les portes du Tremplin, que le Tremplin puisse accueillir d'autres activités culturelles. Donc ça c'est la démarche et comme je l'ai dit tout à l'heure on va recruter bien entendu quelqu'un et il faudra qu'on revoie aussi puisque la personne qui s'occupait de la vie associative a été lauréate d'un concours de catégorie A qu'elle vient de valoriser sur une autre collectivité donc on a une refonte à faire globalement avec ces deux embauches dans cette entité. Madame Veilhan ?

Mme Veilhan : J'ai un petit doute sur les économies que vous nous annoncez par rapport au Tremplin. D'abord parce qu'en fait effectivement si vous réembauchez un Directeur de la culture et un Directeur du Tremplin, je ne vois pas les économies que ça va vous faire faire.

M. Le Maire : Non, non, je n'ai pas parlé de ça Mme Veilhan.

Mme Veilhan : Et mon doute aussi, c'est une programmation culturelle plus orientée vers Beaumont, donc une destination du Tremplin pour les Beaumontois, quel est l'intérêt à ce moment-là pour la Métropole de continuer à subventionner le Tremplin ? Donc, j'imagine que la Métropole ne continuera plus à subventionner une salle qui va desservir uniquement les Beaumontois.

M. Le Maire : Alors déjà pour rétablir dans ce que vous dites au départ, je n'ai jamais dit qu'on allait embaucher un responsable du Tremplin et un Directeur de la Culture. J'ai dit qu'on allait embaucher un responsable de l'animation de la cité pour globaliser l'ensemble dans lequel il y aura effectivement le Tremplin, et que nous allons réfléchir à la manière de remplacer la personne qui était à la vie associative, qui était lauréate d'un concours et qui est partie et ça nous le ferons avec le nouveau ou la nouvelle Directrice, lorsqu'il sera en place parce qu'il faut faire une entité. Voilà, pour nous c'est ça, et je n'ai jamais dit qu'on ferait des économies sur la culture parce que la culture ce n'est pas fait pour rapporter de l'argent, la culture c'est fait pour diffuser sur un territoire des éléments avec des vecteurs de différentes origines artistiques et ça c'est ce que nous voulons faire. Après je vous ai dit tout à l'heure que la Métropole va engager une réflexion sur les ECP parce qu'elle a été mise en exergue le modèle qui fait encore foi aujourd'hui sur le territoire métropolitain par la cour régionale des comptes et qu'il allait falloir revoir cela. Donc il n'y avait peut-être pas de précipitation mais ce que nous voulions c'était avoir, avec l'échéance du contrat qui arrivait à terme au 31 décembre, prendre là-dessus une position. C'est ce que nous avons fait et dès qu'elle a été prise nous l'avons signifié le plus tôt possible à l'intéressé parce que nous souhaitons et je souhaite, tout particulièrement, qu'il puisse retrouver dans un milieu où il est effectivement reconnu et c'est sa volonté de déroulement de carrière qu'il puisse aller dans cette voie-là. Encore une fois la proposition qui lui a été faite et qu'il a portée pendant un peu plus d'un an, s'il avait accepté de la poursuivre, le débat n'aurait pas lieu, ça a été aussi une position de sa part de dire : « Non, moi je ne souhaite pas m'inscrire dans ce schéma et je veux rester sur le Tremplin ». Le Tremplin, nous voulons qu'il s'élargisse et il y aura toujours de la musique actuelle à l'intérieur. Vous vouliez rajouter Madame Veilhan ? Et puis on passera aux autres collègues.

Mme Veilhan : Je veux rajouter que moi je me demande quels ont été vraiment les moyens de ce Directeur de la Culture pour mettre en œuvre une politique. Est-ce qu'on lui a vraiment donné les moyens et sachant qu'encore une fois, en fait ici, on a un Adjoint à la Culture qui est silencieux, qui ne dit absolument rien ? Pas de débat sur la politique culturelle et honnêtement une sorte de déséquilibre de cette politique en faveur des associations par rapport à la culture et donc je comprends dans ces conditions-là qu'il y avait peut-être un problème de portage et de projet pour Frédéric Roz. Enfin, je m'interroge en tout cas.

M. Le Maire : Écoutez, pour les moyens, je n'ai jamais été amené et nous n'avons jamais été amenés à refuser des moyens au Directeur du Tremplin. Il a participé lui-même et piloté le recrutement de la responsable de la vie associative parce que c'était quelque chose qui paraissait nécessaire dans le fonctionnement. Donc, il n'y a jamais eu de difficultés à mettre en place ces choses-là mais moi je peux concevoir que dans un parcours tel qu'il a eu il veuille rester dans ce créneau.

Même si c'est effectivement un créneau qui peut paraître étroit à la dimension d'une politique culturelle, qui est un choix d'équipe et que nous allons avancer dans l'élaboration duquel nous allons

avancer et qui sera présenté parce que je vous dis notre ambition c'est qu'à l'été 2023 nous ayons en place quelque chose qui se structure, qui fasse corps et qui je l'espère amènera les Beaumontois à participer à cette vie culturelle.

Vous reprochiez tout à l'heure le manque de débat, j'ai pas souvenir qu'il y en ait eu énormément à l'époque de la mise en place du Tremplin et je me souviens même d'envolées assez lyriques que cela avait suscité en disant que cet outil n'était pas du tout adapté à la commune de Beaumont, que c'était une hérésie que de vouloir le faire ainsi, qu'il valait mieux pour certains en faire une salle citoyenne, pour d'autres que les musiques n'étaient pas adaptées. Donc un petit peu aussi de mémoire sur le sujet, ça peut aussi peut-être faciliter certaines compréhensions. Monsieur Dumeil ?

M. Dumeil : Oui merci je vais essayer d'être bref. D'ailleurs, je suis toujours circonspect quand je vous entends réécrire l'histoire et surtout la réinterpréter. L'activité aujourd'hui du Tremplin n'a rien à voir avec celle qui était son activité de démarrage et en plus, qui correspondait aussi à la naissance de cette démarche des musiques actuelles etc. Et d'ailleurs, il n'y a qu'à se souvenir un petit peu de ce qui s'y faisait, de ce qui était représenté. Ça n'a rien à voir avec ça aujourd'hui. Alors vous êtes toujours époustouflant quand vous faites des comparaisons qui n'ont absolument aucune raison. Moi ce que je voulais rappeler aussi c'est que le Tremplin on a l'impression que ce n'était qu'une salle de spectacle. D'ailleurs en matière de spectacle, il y en a quand même eu un certain nombre qui se sont faits à guichets fermés, il faut aussi le dire. Mais l'activité importante du Tremplin, c'était aussi l'activité de studio, l'activité de répétition, l'activité de formation et l'intervention dans cette activité là des compétences professionnelles de Frédéric Roz. Il m'est arrivé de rencontrer certains artistes qui sont venus plusieurs fois, à différentes reprises, qui sont aujourd'hui d'ailleurs à des échelons même nationaux et qui louent ce qu'ils ont appris, ce qu'ils ont fait au Tremplin à Beaumont.

En fait, si vous voulez, la situation d'aujourd'hui c'est qu'à mon avis elle repose sur une double erreur. Une erreur d'avoir cru et d'avoir proposé à Frédéric Roz une espèce de fonction de direction multi activités, multifonction, les associations quelles qu'elles soient, le touch rugby ou le tarot et les musiques actuelles, c'était une première erreur. Et la deuxième erreur, c'était que lui ait accepté cela parce que j'imagine il a cru bien faire et en fait, c'est aussi une grande honnêteté de sa part de dire « mais finalement je n'apporte rien à cette situation, laissez-moi là où je suis compétent et là où j'apporte quelque chose ». Ensuite, lorsqu'on évoque les déroulements de carrière, il est bien certain que la fonction publique mais d'autres également ne se déroulent pas aujourd'hui et maintenant comme elle se déroulait même il y a une dizaine d'années. Je rappellerai aussi qu'on parle beaucoup parfois du statut, etc. Il y a quand même un certain nombre de fonctionnaires d'état qui avaient pour habitude de faire tout leur déroulement de carrière en tant que contractuel pour des raisons d'ailleurs pécuniaires, c'est-à-dire de ne pas être prisonnier d'un statut. Ensuite, je voudrais dire parce que ça a été prononcé, vous l'avez dit, vous avez le déroulement de carrière de Frédéric Roz encore une fois il n'est plus dans un déroulement de carrière, il est dans un achèvement de carrière et qu'on peut considérer que c'est tout à fait légitime que cet achèvement de carrière il soit honorable.

Enfin, j'aurai aussi eu une bonne nouvelle ce soir c'est d'apprendre que vous avez de bonnes et saines lectures pendant les week-ends, à savoir le bilan annuel du CNFPT. J'espère que vous y avez trouvé beaucoup de bonnes choses, parce que je suis content d'y avoir à mon niveau collaboré et notamment par exemple pour les nouvelles options qui sont extrêmement marquantes au niveau national pour les polices municipales. Voilà je vous remercie.

M. Le Maire : Madame Molle souhaite intervenir.

Mme Molle : Oui après cette surprise un petit peu d'entendre tout ce qu'on vient d'entendre un petit peu sur le Tremplin, alors qu'on était sur une délibération de modification de tableau des effectifs. Voilà ce qui arrive quand on ne veut pas avoir l'information, ou donner l'information. On part d'une délibération et on arrive à tout autre chose. Donc je trouve navrant qu'on en soit arrivé là, qu'on apprenne les choses comme ça sur la culture et que notre Adjoint à la Culture ne puisse pas s'exprimer au sein de cette instance, je trouve très dommageable qu'on en arrive là. Mais moi je voudrais revenir sur la délibération et sur cette modification du tableau des effectifs qui nous interpelle sur 2 points : le premier point c'est sur les 2 postes d'Atsem dont M. Néhémie nous a fait part au sein du CT. La collectivité a lancé le recrutement de 2 Atsem. Parmi les candidatures, au moment de l'entretien d'embauche, un des agents candidats vous fait part qu'il attend d'ici une quinzaine de jours les résultats au concours d'Atsem, qu'il vient de passer. Mais vous choisissez de stagiairiser 2 candidats contractuels n'ayant pas le concours. Laissant l'agent qui au final est reçu au concours sans avancement pour l'instant, dommage pour cet agent qui a eu la motivation de préparer, de passer le concours et de l'avoir. Qu'en est-il avec cet agent depuis le dernier CT ? Je déplore votre choix précipité sur ces recrutements, d'où mon abstention sur cet avis au CT. Sur le 2^{ème} point, qui pourrait avoir pour titre « A qui le tour ? » En effet et ça a été évoqué bien sûr par mes collègues mais je voudrais un petit peu accentuer ce sujet-là. Plusieurs agents quittent la municipalité, une douzaine en l'espace de quelques mois. Que se passe-t-il au niveau RH ? C'est quand même une question légitime qu'on peut se poser. La promotion de carrière on peut l'entendre, le rapprochement de son domicile c'est possible, le départ à la retraite bien sûr mais autant de souhaits de mutations au même moment peut s'apparenter à une hémorragie. Vous en avez fait part même au début de ce Conseil Municipal. Les agents vous ont même exprimé leur inquiétude face à ces nombreux départs, ce qui nous émeut également et nous inquiète au plus haut point pour le fonctionnement apaisé de notre collectivité et le bien-être des agents. Cette situation nous amène à nous abstenir sur cette délibération afin de marquer notre inquiétude.

M. Le Maire : On va vous répondre sur le point technique que vous évoquez et ensuite Philippe Rochette vous esquissera le projet culturel que l'on souhaite mettre en place au niveau de la commune. Alors, allez-y Madame Veilhan.

Mme Veilhan : Une question parce que dans le tableau des effectifs vous avez évoqué ces adjoints techniques qui ont remplacé les Atsem. Dans votre présentation je n'ai pas bien compris. Est-ce que vous pourriez nous éclairer ?

M. Le Maire : Patrick Néhémie va vous répondre.

M. Néhémie : Effectivement il y a plusieurs personnes qui avaient le statut de contractuel pardon et qui assuraient sur une période relativement longue des fonctions d'Atsem. Ils arrivaient en période qui était celle qui devrait aboutir éventuellement à ce qu'on se sépare d'eux ou qu'on accepte de les stagiairiser. Nous avons quand même la volonté, quand des personnes répondent parfaitement aux attentes que l'on a à leur égard et quand ils ont fait preuve d'assiduité, de qualité de travail, de leur proposer une solution qui soit une solution durable. Donc, nous avons proposé pour ces personnes là une stagiairisation. Cette stagiairisation, nous ne pouvions pas là proposer en qualité d'Atsem puisqu'ils n'ont pas le concours mais nous leur proposons en qualité d'agents techniques faisant fonction d'Atsem. Bien entendu ces personnes là préparent et ont déjà préparé, prépareront encore, le concours d'Atsem et bien entendu s'ils reçoivent ce concours d'Atsem, leur poste sera transformé. Mais s'agissant de ces 3 personnes là, il s'agissait tout simplement de dire « au revoir » ou « on vous stagiairise », nous avons choisi de les stagiairiser et de ne pas leur dire « au revoir » parce qu'ils nous apportaient satisfaction.

Mme Molle : A ce moment-là, vous avez quand même reçu à l'entretien d'embauche une contractuelle qui vous a dit qu'elle était en train de passer le concours d'Atsem, à 15 jours près elle attendait les résultats de son concours. Cette personne là vous ne l'avez pas stagiairisée.

M. Néhémie : Non, non, elle n'est pas contractuelle, elle est déjà titulaire mais sur un autre cadre d'emploi et c'est tout. Elle avait candidaté sur le poste d'Atsem, effectivement je signale quand même que vous parlez de 15 jours, ce n'est pas aussi vrai que ça. Il y a, entre le moment où nous faisons un appel à candidature et le moment où la connaissance des concours a eu lieu, non pas 15 jours mais une durée beaucoup plus longue que ça.

Mme Molle : Je pense que vous avez fait les entretiens d'embauche, je crois juste avant l'été, vous nous avez dit en CT, donc je pense qu'en fin de compte elle était à quelques jours près, enfin à quelques semaines près sur le résultat de son concours. Voilà, c'est simplement, je trouve qu'il y a quand même une certaine injustice par rapport à cet agent. Par contre, vous nous aviez dit que vous deviez avoir un entretien avec elle. Est-ce que cet entretien a eu lieu ? Et qu'en est-il justement aujourd'hui ? C'est la question que je vous posais dans mon propos précédent.

M. Néhémie : Il n'a pas eu lieu mais la programmation est prévue bien entendu.

M. Le Maire : Bien je propose comme je le disais donc à notre collègue Philippe Rochette d'évoquer les pistes sur lesquelles nous sommes en train de travailler et que nous intensifierons dans les semaines et mois à venir pour être en mesure de proposer à vous-même mais aussi à l'ensemble des Beaumontois une saison culturelle comme on peut la trouver dans la plupart des villes comparables à Beaumont.

M. Rochette : Oui alors bon tout d'abord je comprends toutes les réflexions qui ont émané ce soir de ce problème. Sachez que ce n'est jamais avec beaucoup de gaieté de cœur que cette situation intervient et je suis le premier peiné. Le souci c'est qu'en effet toutes les conditions étaient réunies pour qu'au départ, avec Frédéric Roz puisque je m'associe à lui, parce que c'est quelqu'un que j'apprécie et en tant que musicien on s'entendait bien et on s'entend toujours bien j'espère. Par contre c'est vrai qu'à un moment donné, on a essayé de faire évoluer cette partie culturelle sur la ville de Beaumont sachant que le Tremplin restait un peu une institution dans l'institution c'est ça qu'on voulait développer. Donc quand Monsieur le Maire lui a proposé la direction de l'ensemble c'était un peu ça qu'on voulait casser, c'est à dire essayer de faire d'un projet culturel pas seulement une musique actuelle au Tremplin, même si je dois reconnaître qu'il y a des évolutions avec les écoles etc. donc il y a des choses vraiment qui étaient très bien vues, et je suis tout à fait prêt à le reconnaître ce soir. Mais quand on a décidé de faire évoluer toute la culture au niveau de Beaumont, c'est vrai que ça restait très confiné, le Tremplin restait quelque chose de très à part et on a voulu faire évoluer ça et alors peut-être qu'aussi mea culpa, peut-être que je ne l'ai pas suffisamment accompagné aussi dans tous ses projets. Au Tremplin, il faut savoir qu'il y a quand même 4 personnes avec Astrid quasiment qui sont là pour l'épauler donc c'est une charge salariale, je dois reconnaître, qui est énorme. J'ai souvent des contacts avec l'Adjointe à la Culture d'Aubière qui est en train de lancer la même salle, qui se pose beaucoup de questions et qui se fait beaucoup de soucis. Donc, en fait en discutant c'est vrai qu'on s'est dit et bien il faut essayer que la culture s'élargissent davantage. On lui a proposé ça alors je pense aussi ce qui l'a énormément desservi c'est l'embauche de Chloé qui n'a pas été au départ, pour les associations donc à la fois culturelle et autres mais qui lui a pas été d'un secours énorme parce que ça ce n'est pas très bien passé il faut reconnaître. Il y a eu une qualité d'échange entre elle et les associations qui était, enfin moi ce sont les retours que j'en ai, qui n'était pas très bonne et ça je pense que ça a complètement desservi Frédéric.

Donc, du coup, il en est arrivé à un moment où il a jeté l'éponge et en disant : « moi je ne peux plus gérer tout ça et puis je n'arrive pas à gérer les moyens humains qu'il y a, je n'arrive pas à gérer, enfin ce qu'il faudrait gérer pour qu'il y ait une politique culturelle générale pour qu'elle s'installe correctement et on en est arrivés au fait qu'il se retranche à nouveau dans Tremplin. Donc, vous pouvez être certains que je suis désolé de cette situation vraiment et aujourd'hui la politique culturelle c'est celle que vous a indiquée le Maire, on va essayer d'élargir au maximum les activités : à savoir, développer énormément le théâtre puisqu'on a des gens qui sont très compétents dans le domaine. On s'est donné une année pour voir un petit peu le résultat de leurs efforts et je trouve que c'est vraiment très probant. On va essayer de monter des chorales et ce n'est pas pour ça qu'on va arrêter complètement l'activité de musique actuelle et ça, Laura et Manon nous aiderons à le faire et donc c'est un peu ce que je pouvais vous dire.

M. Le Maire : On reviendra bien entendu sur le sujet de cette politique culturelle d'abord en commission et je pense que vous avez été comme nous très attentifs aux dernières publications là dans les 10 derniers jours de ce que les principales communes comparables à la nôtre avec des locaux à peu près similaires ont pu présenter comme programme pour l'année, comme saison culturelle et il y aura aussi avec sans doute certaines communes comme d'ailleurs c'est le cas entre Lempdes, Pont-du-Château, Gerzat et Romagnat. Il y a des synergies qui se font pour aussi minimiser des coûts pour faire venir des artistes donc c'est vraiment une recherche qui va dans ce sens. Donc on reviendra, on sait très bien que la culture amène ces discussions mais encore une fois je vous invite parce que vous avez comme moi des archives, reprenez les débats au moment de la mise en place du Tremplin vous n'y retrouverez peut-être pas forcément un grand exemple de débat démocratique qui a été mis en place et vous pourrez aussi retrouver un certain nombre de remarques qui avaient été faites à l'époque et qui malheureusement se vérifient aujourd'hui sur les difficultés qui étaient un petit peu originellement annoncées sur cet établissement .

Alors Monsieur Martin veut intervenir et puis nous passerons au vote après.

M. Martin : Oui, très rapidement et je ne veux pas prolonger le débat simplement dans l'explication qu'on vient d'avoir avec Philippe Rochette et je l'en remercie ça abonde dans mon sens où il faudra effectivement peut-être insister sur cette enquête et je compte sur vous parce que d'un problème humain entre deux personnes, on a un non-renouvellement de contrat et une démission enfin vous appellerez ça comme vous voulez, une évolution de parcours de carrière, mais ça fait quand même deux collaborateurs qui partent. Simplement, visiblement parce qu'il y avait des soucis d'échange donc j'insiste un petit peu sur ma demande.

M. Le Maire : Le Conseil Municipal n'est pas là pour faire état des cas personnels.

M. Martin : Ce n'est pas moi qui fais état des cas personnels. J'en fais le constat.

M. Le Maire : Je suis d'accord mais je vais quand même abonder et ça rejoint d'ailleurs ce que j'évoquais tout à l'heure, on a des gens qui viennent avec d'excellents bagages, des jeunes diplômés, ce qui est le cas de cette personne, comme on en a dans de nombreux postes, qui doivent je vais dire et bien appréhender des situations auxquelles leur cursus universitaire ne les a pas forcément préparés. Donc, ils se trouvent parfois un petit peu en difficulté, et puis ce sont des personnes intelligentes et c'est tout à fait le cas de la personne que l'on cite parce que là, elle a brillamment et rapidement obtenu un concours qui lui a permis de prétendre à un poste de catégorie A et elle est venue me voir en disant : « Moi si vous m'offrez un poste de catégorie A sur la commune, je resterai à Beaumont ». Je lui ai dit : « Écoutez, vous voyez bien dans le contexte actuel que nous avons, on ne peut pas multiplier des postes de catégorie A », enfin vous connaissez tous le tableau des effectifs,

on en a pas 50. Donc, ce sont des postes de direction et moi j'ai eu le collègue Maire qui l'a recrutée et j'ai pu lui dire toutes les qualités que je lui reconnaissais parce que je ne doute pas qu'elle puisse réussir dans son nouveau poste et là, sans mauvais jeu de mots, Beaumont lui aura vraiment servi de tremplin parce qu'elle aura appris des choses et elle va pouvoir les exprimer dans une autre collectivité. Je ne voudrais pas qu'on alourdisse le débat là-dessus, je vous propose de passer au vote. Oui Madame Faye.

Mme Faye : Je voulais juste intervenir, c'est vrai qu'on parle beaucoup d'avancement de carrière, de situation géographique, etc. Un agent qui part au bout de 32 ans, on s'interroge quand même de savoir si c'est effectivement un avancement de carrière.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 22 Voix Pour, 11 Abstentions :

- **APPROUVE** toutes les modifications telles que définies dans le tableau suivant à apporter au tableau des effectifs du personnel communal.

12 – Renouvellement de la convention d'adhésion à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme

M. Le Maire : Nous pouvons passer au rapport numéro 12 : « Renouvellement d'une convention d'adhésion à la mission relative à l'assistance retraite exercée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme ». Et c'est Patrick Néhémie qui nous le présente.

M. Néhémie : Il s'agira d'une délibération très brève puisqu'elle est purement technique. Comme la quasi-totalité des collectivités qui sont concernées, le traitement, l'accompagnement des dossiers de retraite est toujours quelque chose d'assez complexe et le centre de gestion a développé une compétence pour accompagner les agents dans ce contrôle des dossiers et dans toute la prise en charge du dossier, notamment par rapport aux pensions CNRACL. Donc le centre de gestion nous propose ce contrat d'accompagnement qui, pour notre collectivité, se situe dans la tranche de 100 à 199 agents et comporte donc un coût de 1 500 € pour l'année.

Donc pour signer cette convention, nous devons solliciter l'adhésion à cette mission relative à l'assistance de retraite, prendre acte que les barèmes prévoient donc une tarification dont je vous dis effectivement qu'elle sera de 1 500 € puisqu'elle est liée au nombre d'agents qui sont affiliés à la CNRACL et autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention qui est jointe et inscrire bien entendu les crédits au budget de la collectivité.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **DECIDE** de renouveler l'adhésion à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme ;
- **PREND** acte que les barèmes actuels prévoient une tarification liée au nombre d'agents affiliés à la CNRACL dans la collectivité et pourront être actualisés par décision du Conseil d'administration du Centre de gestion ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la convention jointe, proposée par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion à la mission relative à l'assistance retraites.

13 – Avenant à l'agrément de structure d'accueil au titre du service civique

M. Le Maire : Treizième rapport, c'est l'avenant à l'agrément de structures d'accueil au titre du service civique, c'est également notre collègue Patrick Néhémie qui le présente.

M. Néhémie : Donc je vais peut-être dire une bêtise, mais il y a à peu près un an et demi de cela je crois, nous avons déjà délibéré pour proposer le recrutement de deux services civiques dans le cadre du service culturel et donc nous avons l'agrément pour deux services civiques. Nous proposons cette année de créer un troisième service civique pour les écoles, tourné vers les nouvelles technologies et l'accompagnement du public enseignant et bien sûr aussi des usagers à l'utilisation de ces outils numériques. Donc, nous devons adopter un avenant à l'agrément qui a été adopté précédemment, pour faire porter à trois le nombre de services civiques et selon les spécifications qui sont définies dans la délibération, à savoir intervenir sur la maintenance informatique courante et l'usage du numérique en aide aux enseignants et en accompagnement des usagers en direction des services de la DEIVS, animer des temps d'apprentissage des outils numériques mis à disposition dans les écoles et services de la direction, sensibiliser des enfants et des adultes aux règles du droit sécurité sur l'internet, élaborer des séances et outils de sensibilisation afin de lutter contre le harcèlement sur les réseaux sociaux.

M. Le Maire : Est-ce que ce rapport appelle des questions ? Il n'y en a pas, je le mets aux voix. Non, ah Madame Molle pardon.

Mme Molle : Simplement une remarque, vous appelez ça « éducation pour tous », ça serait bien de dire « éducation numérique pour tous » parce que j'ai l'impression que ce service civique sera plutôt sur la partie informatique et comme vous avez appelé ça dans le domaine de l'éducation pour tous, je pense « éducation numérique pour tous ».

M. Néhémie : Les services civiques sont définis à travers toute une série de termes et il faut faire rentrer nos services civiques dans...

Mme Molle : Il n'y a pas éducation numérique pour tous ?

M. Néhémie : On a repris une terminologie qui est celle qui figure dans les documents.

Mme Molle : Ah simplement, vous n'avez pas choisi le titre. Parce que je trouvais que l'éducation pour tous...

M. Néhémie : Il faut qu'on le rentre dans les cases telles qu'elles sont définies par les textes.

Mme Molle : Donc dans éducation pour tous, ok.

M. Néhémie : Et c'était cette case là.

M. Le Maire : Très bien.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **AUTORISE** à demander par avenant à l'agrément en cours, 1 contrat civique supplémentaire dans le domaine de l'éducation pour tous ;

- **AUTORISE** à signer le contrat d'engagement de service civique avec le/la volontaire retenu(e) ;

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à ouvrir les crédits nécessaires.

FIN DE L'ORDRE DU JOUR A 22H29

M. Le Maire : Donc on a balayé les 13 rapports qui étaient à l'ordre du jour avant de procéder à la clôture et de donner la parole au public s'il y a des questions. Est-ce qu'il y a parmi vous des questions diverses ? Oui, Olivier Devise et après Jean-Pierre Cogneras.

M. Devise : Oui, j'ai des remarques. Il y a un mur qui s'écroule au bout du chemin de Montrognon avant d'arriver à la rue Curie. Je ne sais pas si vous voyez là, près du pont, dans le PLU ce mur était classé comme remarquable donc je ne sais pas si vous avez contacté le propriétaire pour lui en faire la remarque ou quoi que ce soit et c'est un peu dommage. Les anciens murs des potagers qu'on avait fait inscrire dans le PLU qu'on les laisse s'écouler comme ça. Dans le même ordre, il y a le cabanon qui est en haut de la rue des roches qui est tagué.

Bon, c'est à côté de chez moi, je passe souvent devant. Oui, il y a une belle écriture mais je ne sais pas si vous l'avez vue ? Non, ce n'est pas « j'aime la police », c'est marqué « j'appartiens à la mairie, je m'effondre ». Donc peut-être quelque chose à faire mais même moi avant de voir ce tag, je ne savais pas que c'était sur le domaine de la mairie. J'ai été le vérifier pour le savoir parce que je ne le savais pas. Donc je pense qu'il faut s'en occuper rapidement parce qu'effectivement il est en très mauvais état.

M. Le Maire : Pour la rue de Montrognon on va vérifier.

M. Devise : C'est juste avant de tourner chemin de la Ronzière .

M. Le Maire : Oui je vois où c'est.

M. Devise : Quand on est dans le sens de circulation à droite.

M. Le Maire : Christian Durantin va répondre pour le cabanon.

M. Devise : Et le troisième point, je reviens sur ce qu'a dit ma collègue Hélène Veilhän. On nous a demandé d'avoir 10 % de réduction immédiate sur les consommations d'énergie. On a demandé ça aux Français, aux collectivités et vous avez parlé sur les projets à long terme, il n'y a pas de souci là-dessus mais on revient pour demander sur les 10 % d'économies à faire rapidement que ça soit sur le gaz, etc. Qu'est-ce qui est prévu ? Puisque les périodes de chauffage commencent en octobre, on est fin septembre sur la mairie de Beaumont.

M. Durantin : En ce qui concerne le cabanon, les analyses d'amiante avaient été faites. Les devis sont en train de se faire pour la démolition. C'était déjà engagé avant qu'il n'y ait l'inscription, pour information.

M. Le Maire : Bon ça c'est un cabanon, alors on n'a pas trouvé trace de son édification, qui est une édification sans titre ni sans doute demande à une époque où je vais dire les règles d'urbanisme étaient vues avec peut-être un petit peu moins d'exigence qu'aujourd'hui, étaient moins normées mais en tout cas ce n'est pas quelque chose voilà. Ce cabanon avait bien été identifié et fera l'objet d'une dépose. Si vous voulez Monsieur Dumeil ?

M. Dumeil : Monsieur Cogneras pourrait en parler mieux sinon aussi bien que moi à propos de cette histoire, parce qu'il y a une histoire du cabanon. Le fait est que manifestement à une époque, il a été édifié comme ça, comme un appentis, quelque chose comme ça et c'était bien sur le domaine public. La seule difficulté c'est qu'une des riveraines qui habite au-dessus s'est trouvée avoir dans son acte d'achat de propriété, ce cabanon marqué par voilà le mystère d'une écriture un peu large d'un notaire, ce qui avait compliqué la situation et il avait fallu avoir l'accord de cette propriétaire en disant : « j'en ai rien à faire, démolissez le », etc. Et on en est arrivés à ce que vient d'évoquer aujourd'hui Christian Durantin. L'histoire complète du cabanon.

M. Le Maire : Mais on l'avait intégralement mais on avait voulu faire bref dans la réponse. Donc, pour le mur de Montrognon, on va regarder. Pour la troisième partie, on a des choses qui sont en préparation, elles n'étaient pas mûres pour être présentées ce soir mais on sera dans les exigences et les demandes, à la fois parce qu'elles émanent du gouvernement mais aussi parce que c'est une nécessité qui s'impose à nous.

Alors il y avait, qui c'était ? Monsieur Cogneras qui souhaitait réagir.

M. Cogneras : Oui Messieurs, Dames bonjour. Moi je vais vous poser une question. Nous venons d'apprendre qu'une association de Beaumont vient de disparaître. Je pense que vous êtes tous au courant, en l'occurrence c'est le Racing Club Beaumontois. Club qui a été formé en 1971 et dont j'étais un des premiers participants. Club qui a plus de 50 ans d'existence, donc ça me fait énormément mal au cœur à moi personnellement mais je voudrais savoir ce que devient la convention signée avec ce club ? Et ce que devient la subvention qui était allouée à ce club ? Alors je ne sais pas si vous êtes au courant parce que vous n'avez pas obligatoirement à être au courant de ce qui se passe mais dès l'instant où l'on donne de l'argent à un club, je pense qu'il faut quand même savoir ce que va devenir cet argent.

M. Le Maire : On est au courant bien sûr depuis l'été des difficultés rencontrées par ce club qui fait partie comme vous le dites des clubs qui comptent sur Beaumont et qui ont compté. Mais malheureusement la vie associative apporte des surprises. Bon là ça a été une douche froide qui est arrivée l'été parce que la saison s'était terminée sur des résultats sportifs qui étaient très honorables et rien ne laissait présager à ce qu'il y ait ce délitement qui est survenu donc bien sûr qu'avec notre collègue Adjoint au sport on est restés à l'écoute des dirigeants, on les a rencontrés, de manière informelle, de manière un peu plus formelle en leur disant « écoutez, il y a effectivement de l'argent public qui est en jeu, il y a une convention, une subvention » clairement nous ce qu'on leur a dit « si vous avez une difficulté passagère on peut comprendre qui est sur le plan de l'engagement notamment de l'équipe première, un trou d'air, en revanche, investissez sur les jeunes, continuez ce travail là ». On va les revoir.

M. Cogneras : Bon, je suis bien au courant de ce qui s'y passe dans ce club parce que j'ai quand même des informateurs. J'y suis resté 25 ans, dont 15 ans en tant que Président. Donc, la situation s'est dégradée mais elle était connue par les dirigeants et par le président parce que quand vous avez 40 mutations, vous devez vous poser des questions et vous remettre en question personnellement. Parce que ça veut dire qu'il y a un gros malaise.

M. Le Maire : Oui, oui, Monsieur Cogneras, je pense que vous serez d'accord avec moi.

M. Cogneras : Oui, mais l'Assemblée Générale qui devait se tenir au mois de novembre, c'était complètement ridicule de faire une assemblée générale au mois de novembre s'il y avait plus de club. Bon, le président a démissionné il y a 10 jours.

M. Le Maire : Je sais.

M. Cogneras : Ou 15 jours. Bon je me suis permis de l'appeler parce que ça me tient...

M. Le Maire : Non, mais Michel c'est bon, non, non, non.

M. Préau hors micro.

M. Le Maire : Non, mais c'est bon, on ne va pas... Michel, c'est bon.

M. Cogneras : Non, mais Michel tu ne vas pas m'apprendre ce qui s'est passé au RCB.

M. Le Maire : S'il vous plaît, s'il vous plaît, je mène encore les débats. Ce que je veux dire sur ce sujet, c'est que nous connaissons la situation du club que comme je pense chacune et chacun ici nous la déplorons parce que ce club a été important dans l'histoire de Beaumont. Nous avons rassuré les dirigeants que, dans la mesure où il y aurait une continuité, nous serions à leurs côtés. Voilà, maintenant se pose effectivement le problème de la convention et de la subvention conséquente qui y est rattachée. Nous ne voulons pas ajouter, je vais dire du malheur au malheur parce que c'est douloureux de voir et on l'a vu à d'autres moments pour d'autres associations qui ont disparu donc on ne se réjouit pas de ça et je crois que ce qui est important pour nous c'est d'être présents pour aider, et bien celles et ceux qui voudront essayer de repartir et de ressortir de l'ornière dans laquelle ils sont, mais ce n'est pas à la municipalité de s'immiscer dans la gestion de l'association. L'association, elle a son propre fonctionnement. C'est une association loi 1901, elle a ses dirigeants donc c'est à elle de savoir ce qu'elle est en capacité de faire ou de ne pas faire. Je sais qu'il y a eu des contacts de pris avec d'autres clubs en périphérie pour essayer de trouver une solution parce que d'après ce que j'ai compris, personne ne se réjouirait de voir disparaître le RCB donc maintenant il appartient aux dirigeants de prendre leurs responsabilités. Donc, moi je ne souhaite pas que l'on mette sur la table au-delà de ce qui a été dit jusque-là les difficultés de ce club dont personne ne doit se réjouir et nous devons tous solidairement faire en sorte d'aider les dirigeants qui seront donc nommés par une future Assemblée Générale que j'appelle de mes vœux parce qu'il faudra bien effectivement remettre les choses à plat.

Bon, il y aura incontestablement une année blanche mais on a aussi beaucoup de familles qui confient leurs enfants parce qu'ils ont envie de faire du rugby et il y a une bonne équipe encadrante de bénévoles pour ces jeunes, donc il faut le faire et puis en fonction de l'évolution de la situation et bien compte tenu de la position un peu caractéristique de cette association, je rejoins un peu ce que disait notre collègue Damien Martin sur un autre sujet tout à l'heure, c'est qu'on pourra peut-être aussi faire un audit, essayer de comprendre ce qui s'est passé. Mais encore une fois, je ne souhaite pas que la ville s'immisce dans le fonctionnement de l'association qui doit rester libre de ses choix et après nous en tirerons toutes les conséquences sur le plan de l'accompagnement qu'on pourra faire donc voilà je ne souhaite pas qu'on aille au-delà.

M. Cogneras : Non mais attendez Monsieur Le Maire.

M. Le Maire : Je ne souhaite pas.

M. Cogneras : Je suis tout à fait d'accord. Par contre, il y a fusion qui a été réalisée, avec la Plaine mais et si vous aimez mieux Beaumont n'apporte que 4 joueurs à La Plaine.

M. Le Maire : Je sais c'est pour ça, on va attendre que les choses se décantent.

M. Cogneras : Beaumont n'a pas de cadet, Beaumont n'a pas de junior.

M. Le Maire : Mais je suis d'accord.

M. Cogneras : Ils ont une toute petite école de rugby qui fonctionne avec Romagnat par contre ce qu'il y a de plus grave, je vais vous le dire ce qu'il y a plus grave c'est que La Plaine n'a pas de terrain. Et dès dimanche il y a déjà une équipe de filles qui va venir jouer.

M. Le Maire : Oui mais je suis au courant, mais Michel Préau suit le dossier quasi quotidiennement.

M. Cogneras : J'ose espérer qu'on ne va pas fournir des installations communales à une autre association et que la subvention qui était donnée au RCB ne va pas se retrouver dans les poches La Plaine.

M. Le Maire : On fera un bilan précis de ces choses là. Notre volonté, je l'ai dit, c'est de ne pas aggraver la situation du RCB parce que s'il y a une possibilité de rebond, alors avec un ballon oval, c'est toujours difficile, on sait jamais où va le rebond, mais j'espère que rebond il y aura et dans le bon sens et nous serons présents. Mais pour autant, on est tout à fait vigilants sur le plan des subventions, parce qu'il s'agit d'argent public des Beaumontois et là-dessus on est d'accord mais je sais que Michel Préau m'en parle régulièrement.

M. Préau hors micro.

M. Cogneras : Mais j'ai des informations plus correctes que les tiennes.

M. Le Maire : On ne va pas activer ses réseaux pour des informations.

M. Cogneras : Mais je ne veux pas faire de débat avec toi. Je parle avec Monsieur Le Maire, mais pas avec Monsieur Préau.

M. Le Maire : Bon, Monsieur Cogneras et Monsieur Préau, on a posé le problème, maintenant c'est suffisant sur ce sujet-là, on le connaît, on le suit et on fera en sorte de permettre à cette association de retrouver un fonctionnement plus serein et soyez assurés qu'on sera très vigilant sur les deniers de la Commune parce que le monde associatif en a besoin.

M. Cogneras : C'est tout ce que je voulais entendre de votre part.

M. Le Maire : Donc c'est parfait.

M. Cogneras : Et je vous remercie pour vos réponses. Je ne veux pas rentrer dans un débat.

M. Le Maire : Non c'est bon, Monsieur Cogneras c'est bien. Oh mais justement on ne rentre pas donc stop je siffle la fin de la récré là maintenant.

M. Cogneras : Non mais arrêtez, il n'arrête pas de me brancher.

M. Le Maire : Monsieur Cogneras, allez.

M. Cogneras : Bon j'ai beaucoup d'autres questions aussi.

M. Le Maire : Allez-y.

M. Cogneras : Dans la Montagne du jeudi 18 août. Titre : « Une quarantaine de fontaines continuent aujourd'hui à rafraîchir Clermont, de l'eau partout dans la ville » et ça tenait quand même toute une page. Nous à Beaumont depuis deux ans notre fontaine ne fonctionne plus, on ne sait que nous répéter : « on a un problème de matériel, l'électricien n'est pas disponible » mais enfin pour remettre une électrovanne et remettre la fontaine en route ça me paraît pas très compliqué. Pourquoi si on ne peut pas le faire, le sous-traiter ça sera très vite fait. Le gars il vient, 4h après c'est fini. Alors je n'arrive pas à comprendre pourtant vous voyez que les fontaines a priori sont très utiles

dans la ville. Et tant que je suis là je vais reparler de la rue Jean Moulin, c'est une vraie catastrophe cette rue. Je suis désolé de vous le dire, ça fait deux ans que les travaux sont commencés. Elle sera peut-être finie à la fin du mandat.

M. Le Maire : Peut-être.

M. Cogneras : Vous allez me dire c'est plus notre problème, c'est Clermont Métropole mais à la Métropole on peut quand même imposer des choses. Vous avez la maîtrise des routes qui vont se refaire quand même et des voiries que vous voulez refaire bon vous financez les travaux.

M. Le Maire : Je sais. Nous finançons parce que c'est la collectivité.

M. Cogneras : La collectivité finance les travaux donc on peut quand même être un peu plus regardants vis-à-vis de la durée des travaux qui sont sous contrôle de Clermont Auvergne Métropole. Non, rue Jean Moulin c'est une vraie catastrophe. Moi je ne vois pas pourquoi les gens ne sont pas dans la mairie en train de gueuler.

M. Le Maire : C'est-à-dire qu'il faudrait qu'ils aillent Avenue de l'Union Soviétique parce que c'est moins pratique. Mais plaisanteries mises à part, je suis d'accord avec ce que vous dites et cet après-midi j'ai eu un échange téléphonique avec le directeur de la Métropole pour lui dire qu'on se faisait rouler dans la farine parce que maintenant on nous dit que ce sont les concessionnaires pour enfouir les réseaux. Non mais attendez, je vous dis les choses parce que vous connaissez largement ce domaine là. Pour ces problèmes de travaux je veux dire la plus forte responsabilité qu'à la commune c'est de se faire engueuler, pour des travaux qui sont portés par quelqu'un qui en a la délégation.

Et Christian Durantin m'a dit en début de semaine, qu'il n'ose plus passer dans la rue parce qu'avec les gens il est à court d'arguments et il y en a plus. Voilà, donc on a fait quelque chose je vais sans doute faire un écrit au président de la Métropole. On a ici aussi des élus métropolitains je pense qu'ils peuvent intervenir également en leur grades et qualités auprès des services pour remonter ces insatisfactions parce que je crois que c'est effectivement important de voir, autant il y a des travaux et je l'ai évoqué tout à l'heure celui du collecteur se passe bien. Il est dans les délais, le travail qui est fait est propre et conforme au cahier des charges et là pour cette rue Jean Moulin qui est quand même pas un truc extraordinaire à faire. Alors aujourd'hui, on me dit oui mais l'ensemble des concessionnaires qui doivent enfouir les réseaux sont complètement phagocytés par les gros travaux de Clermont pour le projet Inspire et réseaux de chaleur, donc ils n'ont personne à envoyer. Nous, à côté de gros chantiers comme le boulevard Lafayette, on paraît microscopiques mais bon, ce n'est pas une raison pour être abandonnés. Cet après-midi, j'ai eu la directrice qui coiffe tout le domaine pour lui dire que ce n'était pas concevable. C'est un chantier qui a dû être commencé en 2019 je crois.

M. Cogneras : Oui et qui devait être commencé avant la fin de notre mandature.

M. Le Maire : Mais je sais. Non mais qui devait être achevé parce qu'il était commencé en 2019.

M. Cogneras : Mais donc bon, on a été élus ensemble. Il s'est fait quand même beaucoup de travaux de voirie, avec des rues compliquées, notamment la rue Gambetta où on en faisait 2 mètres par jour parce qu'il n'y avait que du rocher. La rue Nationale où il y avait de l'amiante mais on n'a jamais arrêté un chantier.

M. Le Maire : Mais il y a rien qui techniquement explique ça, sauf le retard pris par les concessionnaires.

M. Cogneras : Je pense que malheureusement vous n'êtes plus à la Métropole.

M. Le Maire : Mais ça n'empêche pas d'avoir des contacts mais compris avec le Président.

M. Cogneras : C'est quand même beaucoup plus facile quand on y est tout le temps.

M. Le Maire : Je ne suis pas sûr parce que les décisions se prennent beaucoup en contact avec les Maires mais bon peu importe.

M. Cogneras : Bon je trouve que c'était une catastrophe.

M. Le Maire : On est d'accord.

M. Cogneras : Bon, autre chose.

M. Le Maire : Allez-y.

M. Cogneras : La distribution du journal.

M. Le Maire : Oui.

M. Cogneras : Du bulletin municipal. Bon, a priori ce n'est plus la même personne qui distribue.

M. Le Maire : Effectivement.

M. Cogneras : Mais ça, ce n'est pas un problème majeur en soi.

M. Le Maire : Oui mais là, ce n'est pas un agent de la collectivité, c'est un prestataire que l'on prend. On avait une personne qui était, je vais dire une perle.

M. Cogneras : Mais je sais, je sais.

M. Le Maire : Depuis des années et voilà bon on a quelques difficultés.

M. Cogneras : Par contre, il va falloir surveiller ça sérieusement parce que dans les immeubles, ce n'est pas mis dans les boîtes aux lettres. Je le signale, c'est posé en vrac comme ça, alors vous savez que les gens déjà ils ont beaucoup de mal.

M. Le Maire : Oui, oui, on a déjà eu plusieurs remontées d'administrés qui sont venus nous dire. Donc on a noté à chaque fois les adresses.

M. Cogneras : Moi aussi, j'ai eu des remontées.

M. Le Maire : N'hésitez pas à nous remonter les adresses pour qu'on puisse ponctuellement le dire à la personne.

M. Cogneras : Boisbeaumont.

M. Le Maire : Ça on l'avait.

M. Cogneras : J'ai même eu les photos du tas de bulletins qui étaient sur un tas de prospectus qui peut être couvert dans les secondes qui suivent d'un autre tas de prospectus. Donc, déjà que les gens ont beaucoup de difficultés à prendre ce qu'il y a dans leur boîte aux lettres, si en plus on ne les met même pas dans la boîte aux lettres.

M. Le Maire : Non, mais on est bien d'accord. Moi j'ai vu plusieurs personnes en étant le samedi matin sur le marché qui m'ont dit « Bah, on n'a pas eu le magazine » bon alors quand ils sont là il y a la mairie à côté ils peuvent en prendre mais ce n'est pas normal. On paye un service qui n'est pas rempli.

M. Cogneras : Le service c'est la boîte aux lettres. Mais c'est sûr que quand on fait les immeubles et qu'il y a 40 boîtes aux lettres c'est beaucoup plus facile de les jeter sur les boîtes aux lettres que de les mettre dedans.

M. Le Maire : Bon autre chose Monsieur Cogneras ?

M. Cogneras : Non.

M. Le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres questions diverses ? Monsieur Dumeil.

M. Dumeil : Oui merci. J'ai fait allusion tout à l'heure au répertoire qui est totalement bourré d'erreurs. Je vais citer 2 ou 3 exemples, quand je vois l'auto-école, quand je vois le Crédit Lyonnais, quand je vois enfin bon. Et quand je vois ce qui manque aussi. Ce que je vois qui manque c'est Aldi, les architectes, le cabinet médical Europe qui n'est pas noté enfin bon, etc. Mais au milieu de tout ça et j'appelle l'attention en la regardant de notre collègue Madame Lechevallier. Est-ce que vous connaissez le garage Vagau ? Parce qu'il est dans le répertoire, mais non je ne vais pas vous faire et je vais vous dire les coordonnées qu'il y a en dessous : Frédéric Laurent chemin de Champs Madame. Je veux dire voilà à éviter, vous voyez la suite. C'est ce gars qui est en infraction et qui a été condamné.

M. Le Maire : Bon moi ce que je peux dire là-dessus, autant sur la partie qu'évoquait Monsieur Cogneras de la distribution, on a changé de prestataire, autant là il n'y a rien eu de changé dans l'organisation du service.

M. Dumeil : Non mais il y a un vrai problème de relecture.

M. Le Maire : Non mais il y a un vrai problème de relecture, elle a pourtant été faite mais peut-être qu'il manque un certain nombre de corrections.

M. Dumeil : Ensuite ce n'est pas pour poursuivre dans les devinettes mais je ne sais pas si beaucoup de gens connaissent et sont spécialistes de la Datura ? Pas moi. Mais comme on m'a annoncé ça, j'ai cherché à comprendre et à savoir. Et la Datura, c'est une plante et d'après l'Inra, la Datura est une plante à haut risque.

M. Le Maire : Elle est toxique oui.

M. Dumeil : Avec des effets de troubles de la conscience, de convulsions, de tremblements, de coma, d'hallucinations, alors n'allons pas consommer ça. Mais c'est une plante herbacée toxique pour les humains et les animaux. Et il y a, semble-t-il, un envahissement je crois qu'on peut dire le terme à Beaumont aujourd'hui de cette plante là, notamment sur tout le secteur du stade. Alors j'espère que les moutons sont résistants et suffisamment bonne santé pour ne pas trop avoir dégusté de la Datura, mais c'est sérieux parce qu'il y en a même, m'a t-on dit, aux alentours de la mairie et que c'est quelque chose qui se reproduit très rapidement. Et la difficulté aujourd'hui qui va apparaître, et je regarde l'Adjoint aux travaux, c'est que, semble-t-il, le nouveau parking en soit infesté. Et notamment case par case. Le parking de l'Artière. Donc vous voyez le problème.

M. Le Maire : On va regarder ce sujet.

M. Dumeil : Je voulais signaler ce sujet parce que c'est quand même d'intérêt public. Je poserai une question aussi, qui est une question de curiosité. Alors, je ne sais pas si vous en avez la réponse. Est-ce qu'on connaît le bilan de la récolte du jardin maraîcher ? En matière de pommes de terre, d'oignons ?

M. Le Maire : Alors notre collègue Gilles Reyrolle n'est pas présent ce soir, donc il ne peut pas vous le donner, mais vous pourrez avoir samedi matin le retour. En sachant que la récolte, notamment de

pommes de terre, est comme partout en France, puisque je lisais je crois que c'est dans La Montagne, il y a quelques jours, que la récolte, le nombre est là mais la taille n'est pas présente. Parce qu'il a fait une saison très sèche et nous n'avons pas voulu arroser parce qu'on aurait pu le faire mais on ne l'a pas souhaité. L'objectif pour nous sur cette partie là ce n'était pas de produire intensément, c'était de mettre en culture le terrain voilà donc ça a été fait. Et c'est une démarche qui se poursuivra.

M. Dumeil : Ça va compliquer la distribution alors.

M. Le Maire : Non, pourquoi ?

M. Dumeil : Il n'y en pas beaucoup.

M. Le Maire : S'il n'y en a plus, on s'arrêtera.

M. Dumeil : Enfin je veux dire, les écoles, les employés.

M. Le Maire : Mais bon les écoles aujourd'hui on n'a pas tous les dispositifs pour stocker, ça fait partie du projet Jean Zay ça, d'avoir une légumerie voilà donc c'est quelque chose qui se fera. On travaille aussi, et Gilles Reyrolle pourrait vous l'expliquer mieux que moi, mais au niveau départemental pour monter une conserverie mais qui ne soit pas uniquement dédiée à Beaumont mais sur l'ensemble des initiatives puisqu'elles sont plus en plus nombreuses dans de plus en plus de communes voilà pour mutualiser aussi les ressources et pouvoir les distribuer dans les circuits, que chaque collectivité décidera.

M. Dumeil : D'accord, donc à voir.

M. Le Maire : Merci Monsieur Dumeil. C'est Madame Veilhan ou Monsieur Ulrich. Le micro ? Madame Veilhan. Attendez, allez-y.

Mme Veilhan : Ça sera très rapide mais on est tenaces. On a le souhait, la volonté de tenir une permanence municipale, comme je vous l'ai expliqué dans un courrier en mairie, les premiers samedis du mois et je vous ai adressé un courrier à cet effet et je n'ai pas eu de réponse.

M. Le Maire : Vous aurez une réponse avant la fin de la semaine, vous pourrez bien sûr tenir vos permanences. Après le lieu, je dirais qu'il n'y a pas forcément d'obligation à ce que ça soit en mairie sachant que les locaux que vous avez ont une salle adjacente mais je suis en train de regarder si on peut effectivement faire quelque chose au niveau de la mairie. On n'a pas beaucoup de salles de réunion en mairie, mais vous aurez une réponse avant la fin de la semaine.

Mme Veilhan : Parfait, je vous remercie.

M. Le Maire : Bon, s'il n'y a plus de questions, je clos la partie on va dire Conseil Municipal et s'il y a des questions du public et il y en a au moins une donc Monsieur Duboisset nous vous écoutons.

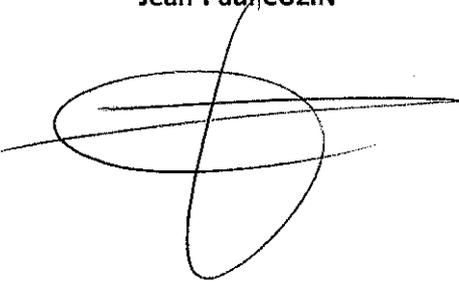
Prise de parole hors micro.

M. Le Maire : Bon écoutez, je vous remercie. Passez une très bonne soirée, merci de votre présence et de votre participation. Bonsoir.

M. Le Maire lève la séance à 23H00.

Le Maire,

Jean-Paul CUZIN

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

La secrétaire de séance,

Guy PICARLE

A handwritten signature in black ink, featuring a large loop on the left and a series of smaller, more defined strokes on the right.